

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	17
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Hors-Bilan	34
Compte de Résultat	40
Annexes aux comptes annuels	41
Règles et méthodes comptables	42
Evolution de l'Actif net	47
Compléments d'information	48
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	69
Inventaire	73
Annexe(s)	86
Caractéristiques de l'OPC	87
Information SFDR	123
Loi Energie Climat (LEC)	135

Compte rendu d'activité

Avril 2023

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3, 3,5 et 3,75%. Après quelques semaines de forte volatilité provoquée par la crise du secteur bancaire, les marchés ont réévalué le niveau de taux terminal de la BCE. Une hausse de 75 points de base est maintenant de nouveau anticipée, ce qui porterait le taux terminal de la facilité de dépôt à 3,75% au troisième trimestre 2023. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 9 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 110 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Mai 2023

Politique monétaire : La Banque centrale européenne a une nouvelle fois relevé ses taux d'intérêt de 25 points de base, le taux de la facilité de dépôt se situant désormais à 3,25%, au plus haut depuis octobre 2008. Il s'agit de la septième hausse consécutive, les taux des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant portés respectivement à 3,75% et 4%. Mme Lagarde a par ailleurs réaffirmé que les taux d'intérêt seront positionnés à des niveaux suffisamment restrictifs aussi longtemps qu'il le faudra pour ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme de 2%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 9 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 107 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Juin 2023

Politique monétaire : La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal à respectivement 3,50%, 4% et 4,25%. Cette décision porte à 400 points de base la hausse de taux cumulée depuis le mois de juillet 2022, ce qui constitue un niveau de resserrement monétaire sans précédent. Politique de gestion :- Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8.5 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 19% du portefeuille.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 120 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Juillet 2023

Politique monétaire : Le 27 juillet 2023, la BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Il s'agit de la neuvième hausse des taux consécutives. Le resserrement des conditions de crédit a permis des progrès notables dans la lutte contre l'inflation. Mais les perspectives économiques s'étant détériorées dans la zone euro, Christine Lagarde affirme que la BCE aura une attitude ouverte et « data-dependant » pour les prochaines décisions, « ce pourrait être une hausse, ou une pause ». Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 4 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. "La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille." - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 120 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Août 2023

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Pour la Présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, la lutte contre l'inflation n'est pas encore gagnée. Selon Isabel Schnabel, membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, après plus d'un an de resserrement monétaire significatif, les perspectives pour la zone euro restent très incertaines. Sur la base d'une approche dépendante des données économiques, a ajouté Mme Schnabel, nous ne pouvons pas prédire quel sera le taux maximum ni combien de temps les taux devront être maintenus à des niveaux restrictifs. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 19% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 118 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (Note de l'univers d'investissement D).

Septembre 2023

Politique monétaire : La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base. Ainsi, le

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal ont été portés respectivement à 4.00, 4.50 et 4.75% à compter du 20 septembre 2023. Ce nouvel ajustement reflète la révision à la hausse des projections d'inflation de la banque centrale, cette dernière tablant désormais sur des niveaux de 5.6% en 2023 et 3.2% en 2023, niveaux bien supérieurs à son objectif de 2%. Politique de gestion :- Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 14% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 120 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (Note de l'univers d'investissement D).

Octobre 2023

Politique monétaire : Après dix hausses consécutives de ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne a effectué une pause en octobre. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %. Selon la BCE, les taux se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une période suffisamment longue, apporteront une contribution importante à la réalisation de l'objectif de 2 % à moyen terme. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 134 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Novembre 2023

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %. Le taux d'inflation annuel de la zone euro a encore chuté en novembre tombant à 2,4%, après 2,9% en octobre. Ce taux se rapproche désormais de l'objectif de 2% fixé par la BCE et conforte sa politique de taux élevées menée depuis juillet 2022. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 4 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 0.5% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 16% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 141 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Décembre 2023

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux d'intérêt inchangés et n'a donné que peu d'indications sur la date à laquelle elle pourrait commencer à les réduire. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt restent stables à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %. La BCE a par ailleurs déclaré que le niveau actuel des taux, maintenu pendant une durée suffisante, contribuera à ramener l'inflation à l'objectif à moyen terme de 2 %. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 7 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de % de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 124 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Janvier 2024

Politique monétaire : Comme attendu, la BCE a laissé ses taux inchangés. Ainsi, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal demeurent respectivement à 4%, 4.50% et 4.75%. Si tout indique que l'inflation est orientée à la baisse, la BCE reste prudente sur le calendrier de ses premières réductions de taux. En effet, les négociations salariales sont en cours avec parfois des demandes de hausses sensibles, comme en Allemagne et ce n'est qu'en avril que les résultats définitifs de ces négociations seront connus. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 135 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Février 2024

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés au cours du mois. Madame Lagarde estime ne pas disposer de suffisamment de données pour être assurée d'un retour durable de l'inflation à l'objectif de 2%. Elle n'est ainsi pas en mesure de pouvoir affirmer que les taux baisseront à la fin du printemps ou au début de l'été. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 133 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Mars 2024

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a maintenu le taux de facilité de financement à 4,50 %, le taux de dépôt à 4 % et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75 %, ses niveaux les plus hauts depuis la naissance de l'Euro. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a réaffirmé que les banquiers centraux envisageraient de baisser les taux d'intérêt en juin, tout en esquissant une trajectoire incertaine au-delà de cette date. D'ici juin, nous disposerons d'une nouvelle série de projections qui confirmeront si la trajectoire de l'inflation que nous avons prévue dans nos prévisions de mars reste valable. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 6 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 136 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - DP (C) en devise EUR : 3,84% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - E (C) en devise EUR : 3,80% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - I (C) en devise EUR : 3,84% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - I2 (C) en devise EUR : 3,87% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - M (C) en devise EUR : 3,82% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - P (C) en devise EUR : 3,54% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - R (C) en devise EUR : 3,79% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - R1 (C) en devise EUR : 3,85% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - R2 (C) en devise EUR : 3,91% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - S (C) en devise EUR : 3,84% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - U (C) en devise EUR : 3,81% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C) en devise EUR : 3,88% / 3,73% avec une Tracking Error de 0,01%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	1 349 999 881,49	700 000 003,26
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 130723 FIX 3.24	247 991 270,71	250 000 000,00
Santander Consumer Finance S.A. 131023 FIX 3.75	247 626 908,80	250 000 000,00
Santander Consumer Finance S.A. 130224 FIX 4.1	246 546 297,29	250 000 000,00
ENGIE SA 251023 OISEST 0.08	240 000 000,00	240 000 000,00
ENGIE SA 040124 OISEST 0.1	240 000 000,00	240 000 000,00
SNAM SPA 021123 FIX 4.05	239 434 336,39	240 000 000,00
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 130723 FIX 3.2	238 056 860,87	240 000 000,00
EDF 281123 FIX 3.88	231 702 540,59	234 000 000,00
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 130723 FIX 3.4	224 378 673,64	225 000 000,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP	
Frais de gestion variables acquis	25 619,79
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,004
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	35 292,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,007
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E	
Frais de gestion variables acquis	44 946,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	36 653,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,003
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	
Frais de gestion variables acquis	311 724,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,005
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	403 884,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,007
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	
Frais de gestion variables acquis	901 340,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,005
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 571 608,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	
Frais de gestion variables acquis	195 859,71
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,005
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	391 738,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R	
Frais de gestion variables acquis	7 827,65
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,005
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	2 864,63
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S	
Frais de gestion variables acquis	244 805,74
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,01
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	18 557,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U	
Frais de gestion variables acquis	8 461,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,004
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	17 981,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,006

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 1 520 122 705,51

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 1 520 122 705,51
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 6 049 658 142,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 6 049 658 142,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
COMMERZBANK AG MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) UNICREDITO ITALIANO SPA	MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	1 520 122 705,51
. OPCVM	
. Espèces (*)	1 115 970,68
Total	1 521 238 676,19
Instrument financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	34 574 014,41
. Autres revenus	
Total des revenus	34 574 014,41
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				1 520 122 705,5 1
% de l'Actif Net				4,38%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				793 069 701,61
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESORO-CCTSA ITALIE				568 203 303,90
ITALY GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND ITALIE				158 849 700,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

UNICREDITO ITALIANO SPA ITALIE				1 018 998 255,5 0
COMMERZBANK AG ALLEMAGNE				400 000 000,01
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) ALLEMAGNE				101 124 450,00

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				1 089 985 472,8 6
- OPC				
- TCN				
- Cash			1 115 970,68	
Rating				

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Euro			1 115 970,68	1 520 122 705,5 1	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				205 000 000,00	
Plus d'1 an				598 077 422,86	
Ouvertes				717 045 282,65	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				1 520 122 705,5 1	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres			1 520 122 705,5 1	
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC			34 574 014,41	
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 17,60%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
 - charbon thermique⁷,
 - hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
 - tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).
- Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024**

AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/03/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.07.04 12:38:03 +0200



OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Bilan Actif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	1 172 227 275,55	1 693 941 269,93
INSTRUMENTS FINANCIERS	27 889 914 716,72	23 625 111 428,24
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	2 389 925 078,23	2 762 479 732,86
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 389 925 078,23	2 762 479 732,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	22 774 384 107,05	19 213 448 990,13
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	20 164 747 588,53	17 330 094 338,75
Titres de créances négociables	20 144 344 505,08	17 068 957 732,09
Autres titres de créances	20 403 083,45	261 136 606,66
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 609 636 518,52	1 883 354 651,38
Organismes de placement collectif	1 198 329 859,59	410 643 195,74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 198 329 859,59	410 643 195,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	1 522 941 749,29	1 232 140 522,67
Créances représentatives de titres reçus en pension	1 522 941 749,29	1 232 140 522,67
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 333 922,56	6 398 986,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	4 333 922,56	6 398 986,84
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	23 047 055,02	17 694 174,25
Opérations de change à terme de devises		
Autres	23 047 055,02	17 694 174,25
COMPTES FINANCIERS	5 603 076 593,58	3 667 635 791,75
Liquidités	5 603 076 593,58	3 667 635 791,75
TOTAL DE L'ACTIF	34 688 265 640,87	29 004 382 664,17

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Bilan Passif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	33 442 435 352,48	28 815 195 058,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 072 959,98	-65 441 835,36
Résultat de l'exercice (a,b)	1 221 978 705,27	240 994 444,43
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	34 672 487 017,73	28 990 747 667,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	935 554,86	767 723,57
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	935 554,86	767 723,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	935 554,86	767 723,57
DETTES	14 843 068,27	12 867 273,45
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 843 068,27	12 867 273,45
COMPTES FINANCIERS	0,01	0,01
Concours bancaires courants	0,01	0,01
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	34 688 265 640,87	29 004 382 664,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/0.904		98 811 083,00
OISEST/0.0/FIX/0.727		98 949 486,00
OISEST/0.0/FIX/1.331		79 285 963,00
OISEST/0.0/FIX/1.41		78 156 753,00
OISEST/0.0/FIX/1.738		34 611 581,00
OISEST/0.0/FIX/2.306		74 053 223,00
OISEST/0.0/FIX/2.32		97 438 451,00
OISEST/0.0/FIX/2.22		39 982 500,00
OISEST/0.0/FIX/2.258		40 470 092,00
OISEST/0.0/FIX/2.21		60 973 048,00
OISEST/0.0/FIX/2.081		48 846 755,00
OISEST/0.0/FIX/2.119		71 224 800,00
OISEST/0.0/FIX/2.373		97 373 880,00
OISEST/0.0/FIX/2.407		146 042 570,00
OISEST/0.0/FIX/1.925		40 560 158,00
OISEST/0.0/FIX/2.501		68 066 091,00
OISEST/0.0/FIX/2.279		98 190 592,00
OISEST/0.0/FIX/2.007		98 914 849,00
OISEST/0.0/FIX/2.003		98 956 911,00
OISEST/0.0/FIX/2.011		98 895 067,00
OISEST/0.0/FIX/2.003		98 944 536,00
OISEST/0.0/FIX/2.003		54 422 217,00
OISEST/0.0/FIX/2.007		148 362 327,00
OISEST/0.0/FIX/2.162		98 262 715,00
OISEST/0.0/FIX/2.486		87 522 150,00
OISEST/0.0/FIX/2.074		120 841 881,00
OISEST/0.0/FIX/2.2		20 557 112,00
OISEST/0.0/FIX/2.59		20 209 457,00
OISEST/0.0/FIX/2.113		40 109 644,00
OISEST/0.0/FIX/2.113		10 893 977,00
OISEST/0.0/FIX/2.214		62 231 860,00
OISEST/0.0/FIX/2.595		97 076 775,00
OISEST/0.0/FIX/2.216		22 726 904,00
OISEST/0.0/FIX/2.574		97 170 398,00
OISEST/0.0/FIX/2.256		39 489 737,00
OISEST/0.0/FIX/2.25		35 544 292,00
OISEST/0.0/FIX/2.254		39 495 304,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OISEST/0.0/FIX/2.327		98 776 542,00
OISEST/0.0/FIX/2.59		31 112 044,00
OISEST/0.0/FIX/2.115		112 165 426,00
OISEST/0.0/FIX/2.366		69 138 401,00
OISEST/0.0/FIX/2.277		57 405 265,00
OISEST/0.0/FIX/2.378		49 327 920,00
OISEST/0.0/FIX/2.340		42 735 042,00
OISEST/0.0/FIX/2.303		59 646 841,00
OISEST/0.0/FIX/2.803		90 429 046,00
OISEST/0.0/FIX/2.338		39 750 806,00
OISEST/0.0/FIX/2.309		69 597 398,00
OISEST/0.0/FIX/2.35		71 565 241,00
OISEST/0.0/FIX/2.366		119 263 547,00
OISEST/0.0/FIX/3.079		96 704 836,00
OISEST/0.0/FIX/2.63		115 627 469,00
OISEST/0.0/FIX/2.741		54 177 376,00
OISEST/0.0/FIX/2.385		49 685 435,00
OISEST/0.0/FIX/2.735		51 258 671,00
OISEST/0.0/FIX/2.396		71 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.073		96 696 836,00
OISEST/0.0/FIX/2.401		22 853 736,00
OISEST/0.0/FIX/2.524		57 481 706,00
OISEST/0.0/FIX/2.402		68 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.427		13 901 645,00
OISEST/0.0/FIX/3.0		37 742 564,00
OISEST/0.0/FIX/3.004		38 708 428,00
OISEST/0.0/FIX/2.588		59 393 762,00
OISEST/0.0/FIX/2.999		59 988 018,00
OISEST/0.0/FIX/2.469		99 350 811,00
OISEST/0.0/FIX/2.768		19 717 157,00
OISEST/0.0/FIX/2.457		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.464		71 545 785,00
OISEST/0.0/FIX/2.631		123 863 807,00
OISEST/0.0/FIX/2.511		120 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.516		75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.08		141 195 964,00
OISEST/0.0/FIX/2.551		12 913 864,00
OISEST/0.0/FIX/2.548		113 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.575		76 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.637		13 897 896,00
OISEST/0.0/FIX/3.134		146 283 782,00
OISEST/0.0/FIX/2.904		129 315 823,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OISEST/0.0/FIX/2.983		108 249 071,00
OISEST/0.0/FIX/2.659		14 402 439,00
OISEST/0.0/FIX/2.659		6 456 107,00
OISEST/0.0/FIX/2.666		48 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.668		64 551 563,00
OISEST/0.0/FIX/2.674		39 725 502,00
OISEST/0.0/FIX/3.0		132 855 817,00
OISEST/0.0/FIX/2.975		51 220 235,00
OISEST/0.0/FIX/2.527		74 725 384,00
OISEST/0.0/FIX/2.724		36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.631		85 591 088,00
OISEST/0.0/FIX/2.631		18 412 036,00
OISEST/0.0/FIX/2.787		39 707 159,00
OISEST/0.0/FIX/2.834		74 387 440,00
OISEST/0.0/FIX/2.707		74 568 991,00
OISEST/0.0/FIX/3.13		39 337 437,00
OISEST/0.0/FIX/2.8		39 710 389,00
OISEST/0.0/FIX/2.806		38 711 929,00
OISEST/0.0/FIX/2.822		28 793 919,00
OISEST/0.0/FIX/2.819		71 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.578		59 820 538,00
OISEST/0.0/FIX/2.837		37 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.850		63 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.714		23 886 083,00
OISEST/0.0/FIX/2.876		7 939 636,00
OISEST/0.0/FIX/2.739		39 801 490,00
OISEST/0.0/FIX/2.746		90 548 389,00
OISEST/0.0/FIX/2.915		71 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.741		44 779 956,00
OISEST/0.0/FIX/2.935		30 761 996,00
OISEST/0.0/FIX/2.935		72 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.637		4 988 444,00
OISEST/0.0/FIX/2.637		11 473 423,00
OISEST/0.0/FIX/3.255		54 052 628,00
OISEST/0.0/FIX/2.776		74 632 394,00
OISEST/0.0/FIX/2.948		47 626 344,00
OISEST/0.0/FIX/2.777		199 016 306,00
OISEST/0.0/FIX/2.682		24 931 404,00
OISEST/0.0/FIX/2.946		49 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.695		189 497 988,00
OISEST/0.0/FIX/3.325		281 878 271,00
OISEST/0.0/FIX/2.673		126 735 755,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OISEST/0.0/FIX/3.367		39 265 602,00
OISEST/0.0/FIX/3.367		39 265 602,00
OISEST/0.0/FIX/2.806		16 418 486,00
OISEST/0.0/FIX/2.714		99 753 498,00
OISEST/0.0/FIX/2.808		39 796 688,00
OISEST/0.0/FIX/2.874		6 962 864,00
OISEST/0.0/FIX/3.42		98 158 759,00
OISEST/0.0/FIX/3.019		58 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.815		69 672 153,00
OISEST/0.0/FIX/2.76		239 410 385,00
OISEST/0.0/FIX/2.888		28 772 061,00
OISEST/0.0/FIX/2.802		59 702 581,00
OISEST/0.0/FIX/2.715		199 511 418,00
OISEST/0.0/FIX/2.983		10 907 888,00
OISEST/0.0/FIX/2.981		15 867 418,00
OISEST/0.0/FIX/2.729		57 851 249,00
OISEST/0.0/FIX/2.806		9 975 689,00
OISEST/0.0/FIX/2.875		101 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.77		10 973 447,00
OISEST/0.0/FIX/2.885		9 923 916,00
OISEST/0.0/FIX/2.92		198 965 160,00
OISEST/0.0/FIX/2.853		9 987 390,00
OISEST/0.0/FIX/2.935		18 850 182,00
OISEST/0.0/FIX/2.913		80 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.997		120 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.95		29 840 222,00
OISEST/0.0/FIX/2.895		53 792 227,00
OISEST/0.0/FIX/2.95		17 905 415,00
OISEST/0.0/FIX/2.963		35 310 295,00
OISEST/0.0/FIX/3.561	2 116 949,00	
OISEST/0.0/FIX/3.567	7 892 752,00	
OISEST/0.0/FIX/3.496	96 309 319,00	
OISEST/0.0/FIX/3.498	144 435 849,00	
OISEST/0.0/FIX/3.755	115 212 166,00	
OISEST/0.0/FIX/3.869	143 931 373,00	
OISEST/0.0/FIX/3.806	48 494 253,00	
OISEST/0.0/FIX/3.853	95 924 002,00	
OISEST/0.0/FIX/3.83	41 271 939,00	
OISEST/0.0/FIX/3.812	113 810 338,00	
OISEST/0.0/FIX/3.787	54 747 037,00	
OISEST/0.0/FIX/3.855	68 320 659,00	
OISEST/0.0/FIX/3.914	72 918 154,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OISEST/0.0/FIX/3.952	86 921 762,00	
OISEST/0.0/FIX/3.91	79 611 131,00	
OISEST/0.0/FIX/3.948	43 602 039,00	
OISEST/0.0/FIX/3.904	52 744 133,00	
OISEST/0.0/FIX/3.896	59 474 323,00	
OISEST/0.0/FIX/3.925	121 934 201,00	
OISEST/0.0/FIX/3.83	143 889 492,00	
OISEST/0.0/FIX/3.824	87 377 708,00	
OISEST/0.0/FIX/3.824	48 000 409,00	
OISEST/0.0/FIX/3.888	87 244 245,00	
OISEST/0.0/FIX/3.821	57 586 517,00	
OISEST/0.0/FIX/3.841	144 048 707,00	
OISEST/0.0/FIX/3.840	63 366 691,00	
OISEST/0.0/FIX/3.84	32 643 447,00	
OISEST/0.0/FIX/3.903	48 476 204,00	
OISEST/0.0/FIX/3.92	58 541 773,00	
OISEST/0.0/FIX/3.92	58 541 773,00	
OISEST/0.0/FIX/3.849	191 908 498,00	
OISEST/0.0/FIX/3.886	29 747 260,00	
OISEST/0.0/FIX/3.880	28 786 274,00	
OISEST/0.0/FIX/3.889	28 825 751,00	
OISEST/0.0/FIX/3.884	47 965 490,00	
OISEST/0.0/FIX/3.851	67 158 200,00	
OISEST/0.0/FIX/3.823	71 986 639,00	
OISEST/0.0/FIX/3.827	28 800 245,00	
OISEST/0.0/FIX/3.916	22 519 557,00	
OISEST/0.0/FIX/3.751	63 021 948,00	
OISEST/0.0/FIX/3.696	28 831 029,00	
OISEST/0.0/FIX/3.791	145 018 821,00	
OISEST/0.0/FIX/3.724	19 216 951,00	
OISEST/0.0/FIX/3.880	106 375 451,00	
OISEST/0.0/FIX/3.902	84 751 851,00	
OISEST/0.0/FIX/3.887	20 574 065,00	
OISEST/0.0/FIX/3.695	33 641 104,00	
OISEST/0.0/FIX/3.654	20 193 494,00	
OISEST/0.0/FIX/3.886	44 086 191,00	
OISEST/0.0/FIX/3.701	96 103 432,00	
OISEST/0.0/FIX/3.238	48 272 177,00	
OISEST/0.0/FIX/3.351	120 756 807,00	
OISEST/0.0/FIX/3.707	135 288 112,00	
OISEST/0.0/FIX/3.329	96 478 430,00	
OISEST/0.0/FIX/3.736	76 457 720,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OISEST/0.0/FIX/3.535	109 727 558,00	
OISEST/0.0/FIX/3.356	107 853 834,00	
OISEST/0.0/FIX/3.248	28 956 240,00	
OISEST/0.0/FIX/3.287	48 250 040,00	
OISEST/0.0/FIX/3.343	20 313 816,00	
OISEST/0.0/FIX/3.285	18 335 373,00	
OISEST/0.0/FIX/3.875	86 051 071,00	
OISEST/0.0/FIX/3.759	39 207 144,00	
OISEST/0.0/FIX/3.359	140 776 111,00	
OISEST/0.0/FIX/3.36	53 037 267,00	
OISEST/0.0/FIX/3.711	29 410 459,00	
OISEST/0.0/FIX/3.711	29 410 459,00	
OISEST/0.0/FIX/3.763	63 940 628,00	
OISEST/0.0/FIX/3.467	94 223 266,00	
OISEST/0.0/FIX/3.399	96 884 947,00	
OISEST/0.0/FIX/3.246	53 579 502,00	
OISEST/0.0/FIX/3.632	24 940 555,00	
OISEST/0.0/FIX/3.542	60 269 710,00	
OISEST/0.0/FIX/3.541	60 214 912,00	
OISEST/0.0/FIX/3.483	53 257 302,00	
OISEST/0.0/FIX/3.362	79 087 547,00	
OISEST/0.0/FIX/3.56	38 844 023,00	
OISEST/0.0/FIX/3.879	43 558 965,00	
OISEST/0.0/FIX/3.887	148 485 938,00	
OISEST/0.0/FIX/3.887	49 500 743,00	
OISEST/0.0/FIX/3.474	146 700 285,00	
OISEST/0.0/FIX/3.829	25 126 824,00	
OISEST/0.0/FIX/3.411	85 806 489,00	
OISEST/0.0/FIX/3.480	67 543 580,00	
OISEST/0.0/FIX/3.765	85 279 416,00	
OISEST/0.0/FIX/3.763	62 192 673,00	
OISEST/0.0/FIX/3.73	24 506 493,00	
OISEST/0.0/FIX/3.731	38 230 130,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Compte de Résultat au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	256 952 484,88	57 621 352,72
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	83 057 788,38	22 616 013,64
Produits sur titres de créances	774 821 690,26	178 413 992,25
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	34 694 342,73	8 877 044,09
Produits sur instruments financiers à terme	19 886 526,31	14 418 674,13
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 169 412 832,56	281 947 076,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	74 416,98	710 299,39
Charges sur instruments financiers à terme	558 288,81	6 333 041,81
Charges sur dettes financières	187 023,47	7 438 602,24
Autres charges financières		
TOTAL (2)	819 729,26	14 481 943,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 168 593 103,30	267 465 133,39
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	31 063 556,22	21 701 076,23
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 137 529 547,08	245 764 057,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	84 449 158,19	-4 769 612,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 221 978 705,27	240 994 444,43

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Pour la valorisation des obligations à taux fixe adossée à un swap de taux et les obligations FRN, des seuils de matérialité rigoureusement définis par la politique de valorisation intégrés.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur et après intégration de seuils de matérialité rigoureusement définis par la politique de valorisation :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013508942 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2 : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013345774 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S : Taux de frais maximum de 0,10% TTC

FR0013289386 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013289402 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0013221181 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0013016607 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2 : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0011408764 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0011408798 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0011307065 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP : Taux de frais maximum de 0,25% TTC

FR0007038138 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0014004701 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1 : Taux de frais maximum de 0.50% TTC

FR0014005XN8 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z : Taux de frais maximum de 1.00% TTC

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre : L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence €STR capitalisé.

Ainsi, à compter du 01/04/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mars. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 01/04/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 30 % maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

Cet écart est positif

La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Pour la période d'observation en cours, le taux réel de la commission de surperformance est de :

10% pour la part DP-C ;

10% pour la part E-C ;

10% pour la part I-C ;

10% pour la part I2-C ;

Néant pour la part M-C ;

10% pour la part P-C ;

10% pour la part R-C ;

10% pour la part U-C ;

10% pour la part S-C ;

10% pour la part Z-C.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
----------------	------------------------------------	--

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	28 990 747 667,14	26 128 414 257,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	85 984 123 057,71	78 537 460 419,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-81 493 962 646,26	-75 901 949 015,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 580 438,02	3 412 349,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 880 099,90	-58 392 003,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-157 105,29	-131 870,67
Frais de transactions	-6 182 646,07	-5 060 825,73
Différences de change	35,61	78,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	57 293 068,53	32 768 320,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	45 808 455,22	-11 484 613,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 484 613,31	44 252 934,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-10 604 298,84	8 461 899,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	139 606,46	10 743 905,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 743 905,30	-2 282 005,83
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 137 529 547,08	245 764 057,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	34 672 487 017,73	28 990 747 667,14

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 288 620 678,23	6,60
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	101 304 400,00	0,29
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 389 925 078,23	6,89
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	2 609 636 518,52	7,53
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	20 403 083,45	0,05
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	1 312 308 584,04	3,78
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	15 716 632 176,39	45,33
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 115 403 744,65	8,99
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	22 774 384 107,05	65,68
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	6 049 658 142,00	17,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	6 049 658 142,00	17,45
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	48 082 000,00	0,14	1 124 145 275,55	3,24				
Obligations et valeurs assimilées	101 304 400,00	0,29	117 157 612,37	0,34	2 171 463 065,86	6,26		
Titres de créances	7 938 184 658,18	22,89	14 791 985 739,40	42,66	44 213 709,47	0,13		
Opérations temporaires sur titres			1 522 941 749,29	4,39				
Comptes financiers							5 603 076 593,58	16,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,01	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	6 049 658 142,00	17,45						
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	151 645 961,11	0,44	1 020 581 314,44	2,94						
Obligations et valeurs assimilées	141 926 908,10	0,41	1 096 413 887,20	3,16	1 151 584 282,93	3,32				
Titres de créances	7 758 155 712,58	22,38	14 498 188 288,78	41,81	518 040 105,69	1,49				
Opérations temporaires sur titres	1 522 941 749,29	4,39								
Comptes financiers	5 603 076 593,58	16,16								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,01									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	1 441 513 864,00	4,16	4 608 144 278,00	13,29						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			3 780,07					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers					0,01			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Collatéraux	23 047 055,02
TOTAL DES CRÉANCES		23 047 055,02
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 949 781,13
	Frais de gestion variable	4 219 166,66
	Collatéraux	6 116 826,55
	Autres dettes	1 557 293,93
TOTAL DES DETTES		14 843 068,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		8 203 986,75

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP		
Parts souscrites durant l'exercice	1 934,147	1 480 262 051,90
Parts rachetées durant l'exercice	-1 669,524	-1 275 509 124,55
Solde net des souscriptions/rachats	264,623	204 752 927,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	877,781	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E		
Parts souscrites durant l'exercice	310 514,320	3 132 500 186,98
Parts rachetées durant l'exercice	-238 140,374	-2 403 884 649,63
Solde net des souscriptions/rachats	72 373,946	728 615 537,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	140 280,218	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I		
Parts souscrites durant l'exercice	17 101,774	18 225 945 213,37
Parts rachetées durant l'exercice	-15 526,872	-16 560 856 590,88
Solde net des souscriptions/rachats	1 574,902	1 665 088 622,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 855,715	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2		
Parts souscrites durant l'exercice	4 124 681,046	41 725 002 263,30
Parts rachetées durant l'exercice	-4 018 305,038	-40 615 841 416,29
Solde net des souscriptions/rachats	106 376,008	1 109 160 847,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 723 602,483	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M		
Parts souscrites durant l'exercice	140,690	105 713 137,47
Parts rachetées durant l'exercice	-405,155	-304 402 557,52
Solde net des souscriptions/rachats	-264,465	-198 689 420,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	158,585	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P		
Parts souscrites durant l'exercice	11 387 501,050	1 132 754 434,99
Parts rachetées durant l'exercice	-6 586 231,538	-653 736 524,03
Solde net des souscriptions/rachats	4 801 269,512	479 017 910,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 317 882,376	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1		
Parts souscrites durant l'exercice	348 044,085	3 548 504 328,57
Parts rachetées durant l'exercice	-366 060,721	-3 737 815 663,02
Solde net des souscriptions/rachats	-18 016,636	-189 311 334,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 209,963	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z		
Parts souscrites durant l'exercice	13 203,891	13 511 595 784,92
Parts rachetées durant l'exercice	-12 768,560	-13 067 917 736,38
Solde net des souscriptions/rachats	435,331	443 678 048,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 846,797	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 003 660,719	200 596 768,10
Parts rachetées durant l'exercice	-2 339 917,167	-234 634 894,05
Solde net des souscriptions/rachats	-336 256,448	-34 038 125,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 699 863,097	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2		
Parts souscrites durant l'exercice	9 841,522	999 932 881,54
Parts rachetées durant l'exercice	-12 242,184	-1 250 454 263,62
Solde net des souscriptions/rachats	-2 400,662	-250 521 382,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 480,429	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S		
Parts souscrites durant l'exercice	908 688,961	915 811 018,27
Parts rachetées durant l'exercice	-390 814,507	-395 016 003,57
Solde net des souscriptions/rachats	517 874,454	520 795 014,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 296 971,068	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U		
Parts souscrites durant l'exercice	49 962,204	1 005 504 988,30
Parts rachetées durant l'exercice	-49 242,236	-993 893 222,72
Solde net des souscriptions/rachats	719,968	11 611 765,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 584,968	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2 Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1 Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2 Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	491 201,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	25 619,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	35 292,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 607 305,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	44 946,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	36 653,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 850 830,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	311 724,56
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	403 884,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 522 801,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	901 340,24
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	1 571 608,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	265 217,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 006 655,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	468 172,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 493 713,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	195 859,71
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	391 738,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	313 300,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	7 827,65
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	2 864,63
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	337 292,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 096 650,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	244 805,74
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	18 557,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	391 248,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	8 461,26
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	17 981,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/03/2024
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	1 518 897 445,38
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			
Obligations			121 356 135,59
	XS2575952341	BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	72 115 475,36
	FR001400GDG7	CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	49 240 660,23
TCN			2 379 876 249,57
	ITCN10553912	BANCO NTANDER ZCP 10-10-24	146 862 243,14
	ITCN10347631	BANCO NTANDER ZCP 29-07-24	42 425 481,51
	ITCN11004947	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 260924 FIX 3.94	24 511 925,17
	ITCN10095862	BANCO SANTANDER SA 300424 FIX 3.88	2 191 980,95
	ITCN10847010	CA CONSUMER FINANCE 290424 OISEST 0.12	98 657 266,53
	ITCN10541257	CRCAM AQUITAINE 081024 OISEST 0.31	10 207 747,16
	ITCN10663777	CRCAM AQUITAINE 200824 OISEST 0.28	30 468 097,65
	ITCN10381765	CRCAM NORMANDIE SEINE 110724 OISEST 0.33	30 831 113,75
	ITCN10909828	CRCAM NORMANDIE SEINE 200125 OISEST 0.3	96 399 230,27
	ITCN10924734	CRCAM NORMANDIE SEINE 260225 OISEST 0.32	76 264 911,26
	ITCN10185880	CREDIT AGRICOLE CORP IB 060524 OISEST 0.34	139 661 599,27
	ITCN10185840	CREDIT AGRICOLE SA 040624 OISEST 0.36	155 238 155,58
	ITCN10797367	CREDIT AGRICOLE SA 100125 OISEST 0.32	151 400 372,21
	ITCN10456164	CREDIT AGRICOLE SA 110724 OISEST 0.29	117 744 161,08
	ITCN10558132	CREDIT AGRICOLE SA 111024 OISEST 0.3	132 624 836,35
	ITCN10456243	CREDIT AGRICOLE SA 120824 OISEST 0.3	112 639 252,09
	ITCN10967066	CREDIT AGRICOLE SA 130325 OISEST 0.3	50 078 201,80
	ITCN10470693	CREDIT AGRICOLE SA 130924 OISEST 0.31	127 954 631,42
	ITCN10470656	CREDIT AGRICOLE SA 140824 OISEST 0.29	76 758 990,73
	ITCN10136773	CREDIT AGRICOLE SA 160524 OISEST 0.35	139 940 536,72
	ITCN10317423	CREDIT AGRICOLE SA 180424 OISEST 0.3	154 443 186,00
	ITCN10493200	CREDIT AGRICOLE SA 220724 OISEST 0.27	77 707 728,19
	ITCN10677321	CREDIT AGRICOLE SA 221124 OISEST 0.32	194 951 641,17
	ITCN10677320	CREDIT AGRICOLE SA 231024 OISEST 0.3	64 979 025,81
	ITCN10840405	CREDIT AGRICOLE SA 240125 OISEST 0.31	124 933 933,76
OPC			1 198 329 859,59
	FR0007493549	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES IC	57 388 255,96
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	920 490 712,76
	FR0013067808	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2 C	116 691 046,56
	FR0010413583	CPR CASH I	103 759 844,31
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			3 699 562 244,75

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 221 978 705,27	240 994 444,43
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 221 978 705,27	240 994 444,43

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	23 970 678,38	3 730 020,29
Total	23 970 678,38	3 730 020,29

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	50 027 522,40	5 104 063,77
Total	50 027 522,40	5 104 063,77

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	223 797 599,09	36 445 638,07
Total	223 797 599,09	36 445 638,07

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	628 253 657,96	135 643 637,23
Total	628 253 657,96	135 643 637,23

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 260 692,87	2 441 881,81
Total	4 260 692,87	2 441 881,81

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	27 198 652,73	1 989 192,51
Total	27 198 652,73	1 989 192,51

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 149 279,73	3 248 873,67
Total	8 149 279,73	3 248 873,67

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	142 283 911,56	29 066 319,61
Total	142 283 911,56	29 066 319,61

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 026 507,39	1 506 913,37
Total	6 026 507,39	1 506 913,37

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 652 815,93	5 945 448,20
Total	16 652 815,93	5 945 448,20

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	83 065 016,51	14 184 284,55
Total	83 065 016,51	14 184 284,55

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 292 370,72	1 688 171,35
Total	8 292 370,72	1 688 171,35

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 072 959,98	-65 441 835,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	8 072 959,98	-65 441 835,36

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	159 032,06	-1 016 690,29
Total	159 032,06	-1 016 690,29

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	336 031,82	-1 489 455,03
Total	336 031,82	-1 489 455,03

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 484 777,44	-9 933 996,11
Total	1 484 777,44	-9 933 996,11

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 132 047,57	-35 469 909,25
Total	4 132 047,57	-35 469 909,25

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	28 408,18	-693 750,47
Total	28 408,18	-693 750,47

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	196 110,69	-760 954,99
Total	196 110,69	-760 954,99

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	53 960,55	-894 429,93
Total	53 960,55	-894 429,93

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	927 122,86	-8 832 147,16
Total	927 122,86	-8 832 147,16

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	40 587,57	-445 199,34
Total	40 587,57	-445 199,34

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	108 460,51	-1 523 540,85
Total	108 460,51	-1 523 540,85

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	550 992,38	-3 905 854,09
Total	550 992,38	-3 905 854,09

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	55 428,35	-475 907,85
Total	55 428,35	-475 907,85

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	21 204 940 108,24	30 649 353 005,94	26 128 414 257,53	28 990 747 667,14	34 672 487 017,73
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP en EUR					
Actif net	1 584 627 731,94	185 259 053,18	351 347 061,44	459 034 482,24	682 250 824,00
Nombre de titres	2 111,371	247,855	472,815	613,158	877,781
Valeur liquidative unitaire	750 520,7431	747 449,3279	743 096,2669	748 639,7995	777 244,9209
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-750,47	-1 037,48	-1 836,41	-1 658,12	181,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-1 329,49	-2 037,75	-2 058,48	6 083,29	27 308,26
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E en EUR					
Actif net	197 869 851,60	248 504 385,69	286 878 807,40	672 290 922,96	1 441 245 799,54
Nombre de titres	19 899,176	25 106,534	29 177,314	67 906,272	140 280,218
Valeur liquidative unitaire	9 943,6203	9 897,9965	9 832,2555	9 900,2772	10 274,0487
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,94	-13,74	-24,30	-21,93	2,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-24,31	-31,93	-35,36	75,16	356,62
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I en EUR					
Actif net	6 964 804 489,49	8 886 753 103,41	5 231 241 411,20	4 485 187 310,11	6 369 703 801,90
Nombre de titres	6 630,815	8 495,385	5 030,119	4 280,813	5 855,715
Valeur liquidative unitaire	1 050 369,2969	1 046 068,3186	1 039 983,6288	1 047 741,9382	1 087 775,5836
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 050,30	-1 451,97	-2 570,09	-2 320,58	253,56
Capitalisation unitaire sur résultat	-1 860,87	-2 854,35	-2 873,38	8 513,71	38 218,66

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2 en EUR					
Actif net	11 688 555 727,78	18 574 425 094,70	12 579 215 731,43	16 018 073 346,02	17 729 522 911,08
Nombre de titres	1 178 150,699	1 879 502,033	1 279 946,733	1 617 226,475	1 723 602,483
Valeur liquidative unitaire	9 921,1040	9 882,6310	9 827,9212	9 904,6568	10 286,3178
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,91	-13,71	-24,28	-21,93	2,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-14,62	-24,80	-24,36	83,87	364,50
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M en EUR					
Actif net	110 069 664,64	713 506 992,85	613 748 285,74	313 175 522,55	121 861 361,07
Nombre de titres	148,138	964,448	834,984	423,050	158,585
Valeur liquidative unitaire	743 021,1332	739 808,6707	735 041,9717	740 280,1620	768 429,3033
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-743,06	-1 027,09	-1 817,03	-1 639,87	179,13
Capitalisation unitaire sur résultat	-1 521,92	-2 189,19	-2 496,32	5 772,08	26 866,93
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P en EUR					
Actif net	84 595 610,12	73 745 740,45	73 033 245,14	343 053 985,25	840 031 339,49
Nombre de titres	859 497,414	753 639,169	752 476,096	3 516 612,864	8 317 882,376
Valeur liquidative unitaire	98,4245	97,8528	97,0572	97,5523	100,9910
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,13	-0,24	-0,21	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,39	-0,43	-0,49	0,56	3,26

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1 en EUR					
Actif net			348 678 196,12	403 828 036,36	231 497 591,40
Nombre de titres			34 989,214	40 226,599	22 209,963
Valeur liquidative unitaire			9 965,3051	10 038,8311	10 423,1416
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-16,56	-22,23	2,42
Capitalisation unitaire sur résultat			-16,35	80,76	366,92
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z en EUR					
Actif net			1 830 910 223,48	3 428 761 307,38	4 015 281 909,92
Nombre de titres			1 835,915	3 411,466	3 846,797
Valeur liquidative unitaire			997 273,9606	1 005 069,7580	1 043 798,7525
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-1 318,13	-2 588,95	241,01
Capitalisation unitaire sur résultat			-1 106,67	8 520,18	36 987,63
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R en EUR					
Actif net	105 857 845,17	175 521 533,74	237 640 636,85	200 937 624,08	174 070 651,63
Nombre de titres	1 067 727,765	1 778 641,868	2 424 467,581	2 036 119,545	1 699 863,097
Valeur liquidative unitaire	99,1431	98,6828	98,0176	98,6865	102,4027
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,13	-0,24	-0,21	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,24	-0,32	-0,36	0,74	3,54

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2 en EUR					
Actif net		1 458 734 172,94	2 420 286 571,23	688 115 687,08	465 476 424,54
Nombre de titres		14 621,334	24 395,839	6 881,091	4 480,429
Valeur liquidative unitaire		99 767,5159	99 208,9909	100 000,9572	103 891,0391
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-69,80	-245,15	-221,40	24,20
Capitalisation unitaire sur résultat		-146,22	-252,20	864,02	3 716,79
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S en EUR					
Actif net	265 578 329,27	1 564,13	1 531 778 764,23	1 763 452 619,36	2 363 782 310,59
Nombre de titres	267 141,704	1,580	1 556 766,862	1 779 096,614	2 296 971,068
Valeur liquidative unitaire	994,1477	989,9556	983,9487	991,2067	1 029,0866
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,99	-1,32	-2,38	-2,19	0,23
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,08	-2,68	-2,80	7,97	36,16
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U en EUR					
Actif net	202 980 858,23	332 901 364,85	623 655 323,27	214 836 823,75	237 762 092,57
Nombre de titres	10 232,000	16 854,000	31 767,000	10 865,000	11 584,968
Valeur liquidative unitaire	19 837,8477	19 752,0686	19 632,1756	19 773,2925	20 523,3275
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,83	-27,42	-48,52	-43,80	4,78
Capitalisation unitaire sur résultat	-42,86	-58,46	-59,26	155,37	715,78

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
DAT BRED 04/10/2024	EUR	114 000 000	114 299 902,33	0,33
DAT BRED 04/10/24	EUR	124 000 000	124 340 376,56	0,35
DAT BRED 08/08/24	EUR	393 000 000	396 603 591,67	1,14
DAT BREDFRPP 050824	EUR	95 000 000	96 254 680,83	0,28
DAT CMBRFR2B 010824	EUR	60 000 000	61 661 736,67	0,18
DAT CMBRFR2B 020824	EUR	85 000 000	87 344 741,53	0,26
DAT CMBRFR2B 021224	EUR	65 000 000	65 877 153,33	0,19
DAT CMBRFR2B 091024	EUR	16 000 000	16 319 120,44	0,04
DAT CREDIT MUT 10/24	EUR	27 000 000	27 506 847,75	0,08
DAT CRED MUT 131224	EUR	30 000 000	30 373 163,33	0,09
DAT NATIXIS 24/04/24	EUR	100 000 000	103 563 961,11	0,30
DAT SADABEL 050524	EUR	48 000 000	48 082 000,00	0,14
TOTAL Dépôts			1 172 227 275,55	3,38
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.7% 10-04-24	EUR	70 000 000	70 709 333,33	0,20
TOTAL ALLEMAGNE			70 709 333,33	0,20
CANADA				
Bank of Montreal E3R+0.45% 06-06-25	EUR	97 500 000	98 092 233,42	0,29
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 05-09-25	EUR	36 000 000	36 190 995,20	0,10
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 26-03-26	EUR	67 000 000	67 027 638,24	0,20
Bank of Nova Scotia E3R+0.43% 02-05-25	EUR	76 000 000	76 780 825,27	0,22
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	60 000 000	60 321 648,00	0,17
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.52% 12-12-25	EUR	58 500 000	58 884 843,55	0,17
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	67 000 000	67 049 684,22	0,19
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	33 700 000	33 810 856,15	0,10
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	71 000 000	71 381 811,97	0,20
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	63 600 000	64 388 864,72	0,19
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	69 300 000	70 092 267,63	0,20
TOTAL CANADA			704 021 668,37	2,03
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	71 200 000	72 115 475,36	0,21
TOTAL ESPAGNE			72 115 475,36	0,21
ETATS-UNIS				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	72 000 000	72 413 484,00	0,22
EATON CAPITAL UN E3R+0.25% 03-06-24	EUR	71 000 000	71 217 574,77	0,21
GEN MILLS E3R+0.3% 08-11-24	EUR	58 000 000	58 390 184,69	0,16
GEN MILLS E3R+0.4% 08-11-24	EUR	117 000 000	117 874 508,70	0,34
STRYKER E3R+0.3% 16-11-24	EUR	114 000 000	114 613 136,33	0,33
TOTAL ETATS-UNIS			434 508 888,49	1,26

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	85 500 000	86 228 289,00	0,25
ALD E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	55 200 000	56 126 587,20	0,16
BNP PAR E3R+0.3% 24-02-25 EMTN	EUR	104 000 000	104 602 931,33	0,30
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	49 000 000	49 240 660,23	0,14
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	42 700 000	43 223 646,47	0,13
TOTAL FRANCE			339 422 114,23	0,98
ITALIE				
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.4% 08-03-26	EUR	68 000 000	68 181 031,11	0,19
TOTAL ITALIE			68 181 031,11	0,19
LUXEMBOURG				
SG ISSUER ZCP 29-11-24 EMTN	EUR	100 000 000	101 304 400,00	0,30
TOTAL LUXEMBOURG			101 304 400,00	0,30
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK E3R+0.38% 22-09-25	EUR	68 500 000	68 716 713,45	0,20
COOPERATIEVE RABOBANK UA OISEST+0.29% 04-11-24	EUR	115 000 000	117 157 612,37	0,34
KBC IFIMA E3R+0.35% 04-03-26	EUR	61 600 000	61 816 055,84	0,17
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E1R+0.28% 23-12-24	EUR	70 000 000	70 128 415,00	0,21
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.33% 29-11-24	EUR	62 000 000	62 252 522,56	0,18
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 13-03-26	EUR	45 000 000	45 154 696,50	0,12
TOTAL PAYS-BAS			425 226 015,72	1,22
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.45% 13-06-25	EUR	58 300 000	58 619 021,49	0,17
VOLVO TREASURY AB E3R+0.5% 09-01-26	EUR	46 900 000	47 455 336,13	0,14
VOLVO TREASURY AB E3R+0.55% 21-11-25	EUR	68 000 000	68 361 794,00	0,19
TOTAL SUEDE			174 436 151,62	0,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 389 925 078,23	6,89
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 389 925 078,23	6,89
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
UNIPER SE 030424 FIX 4.45	EUR	25 000 000	24 981 696,60	0,07
TOTAL ALLEMAGNE			24 981 696,60	0,07
BELGIQUE				
BNP PARIBAS FORTIS SA. 090924 FIX 4.041	EUR	150 000 000	147 378 579,39	0,43
BNP PARIBAS FORTIS SA. 100225 FIX 3.6421	EUR	82 000 000	79 379 607,90	0,22
BNP PARIBAS FORTIS SA. 121124 FIX 3.772	EUR	62 000 000	60 530 930,54	0,18
BNP PARIBAS FORTIS SA. 231224 FIX 3.635	EUR	125 000 000	121 554 477,56	0,35
KBC BANK 280524 FIX 3.99	EUR	150 000 000	149 003 167,98	0,43
TOTAL BELGIQUE			557 846 763,37	1,61
CANADA				
BANK OF MONTREAL 161024 OISEST 0.3	EUR	125 000 000	127 542 547,23	0,37
TOTAL CANADA			127 542 547,23	0,37

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANEMARK				
DANSKE BANK BG 021024 FIX 4.23	EUR	55 000 000	53 915 626,59	0,16
TOTAL DANEMARK			53 915 626,59	0,16
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER SA 300424 FIX 3.88	EUR	2 200 000	2 191 980,95	0,01
TOTAL ESPAGNE			2 191 980,95	0,01
ETATS-UNIS				
Bank of Amer Nati ZCP 14-05-24	EUR	86 500 000	86 065 461,38	0,25
FISERV INC 110424 FIX 4.02	EUR	14 500 000	14 477 479,48	0,04
FISERV INC 110424 FIX 4.02	EUR	34 000 000	33 947 193,25	0,10
FISERV INC 300524 FIX 4.01	EUR	33 000 000	32 768 234,06	0,09
FISERV INC 300524 FIX 4.01	EUR	41 000 000	40 712 048,38	0,12
PROCTER AND GAMBLE CO 240424 FIX 3.94	EUR	46 500 000	46 365 536,00	0,13
TOTAL ETATS-UNIS			254 335 952,55	0,73
FINLANDE				
NORD B OISEST+0.22% 12-08-24	EUR	65 000 000	66 286 381,34	0,19
NORD B OISEST+0.22% 20-08-24	EUR	45 000 000	45 848 700,50	0,13
NORD B OISEST+0.23% 13-09-24	EUR	63 000 000	64 244 764,95	0,19
NORD B OISEST+0.27% 14-06-24	EUR	100 000 000	102 677 151,16	0,29
NORD B OISEST+0.29% 04-10-24	EUR	84 000 000	85 803 597,97	0,25
NORD B OISEST+0.31% 15-07-24	EUR	170 000 000	175 147 749,93	0,51
NORDEA BANK ABP. 071024 OISEST 0.15	EUR	124 500 000	124 691 370,51	0,36
NORDEA BANK ABP. 130524 FIX 3.79	EUR	100 000 000	99 497 319,09	0,29
NORDEA BANK ABP. 200924 OISEST 0.24	EUR	62 000 000	63 179 832,44	0,18
NORDEA BANK ABP. 240424 OISEST 0.23	EUR	150 000 000	153 770 719,17	0,44
OP CORPORATE BANK PLC 100125 FIX 3.61	EUR	100 000 000	97 109 738,51	0,28
OP CORPORATE BANK PLC 111024 FIX 4.12	EUR	50 000 000	48 976 405,46	0,14
OP CORPORATE BANK PLC 140125 FIX 3.565	EUR	30 000 000	29 122 531,15	0,08
OP CORPORATE BANK PLC 141024 FIX 4.11	EUR	34 000 000	33 294 317,08	0,10
OP CORPORATE BANK PLC 141024 FIX 4.11	EUR	66 000 000	64 630 144,93	0,19
OP CORPORATE BANK PLC 260924 FIX 4.18	EUR	76 000 000	74 554 538,54	0,21
OP CORPORATE BANK ZCP 18-10-24	EUR	31 000 000	30 344 877,03	0,09
TOTAL FINLANDE			1 359 180 139,76	3,92
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE SA 010724 FIX 3.95	EUR	65 000 000	64 338 587,26	0,19
ARVAL SERVICE LEASE SA 020724 FIX 4.2125	EUR	45 000 000	44 537 267,69	0,13
ARVAL SERVICE LEASE SA 150724 FIX 3.965	EUR	138 000 000	136 359 075,03	0,39
ARVAL SERVICE LEASE SA 220724 FIX 4.0	EUR	40 000 000	39 504 426,62	0,11
ARVAL SERVICE LEASE SA 240724 FIX 3.99	EUR	25 500 000	25 172 507,27	0,07
BANQ F OISEST+0.33% 10-09-24	EUR	175 000 000	179 237 819,59	0,51
BANQUE FEDERATIVE 021224 OISEST 0.33	EUR	140 000 000	141 978 649,36	0,41
BANQUE FEDERATIVE 030225 OISEST 0.32	EUR	100 000 000	100 599 481,59	0,29
BANQUE FEDERATIVE 040724 OISEST 0.29	EUR	100 000 000	102 339 542,64	0,30
BANQUE FEDERATIVE 041124 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 314 670,99	0,06

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FEDERATIVE 070125 OISEST 0.33	EUR	86 000 000	86 848 963,09	0,25
BANQUE FEDERATIVE 111024 OISEST 0.32	EUR	125 000 000	127 553 524,17	0,37
BANQUE FEDERATIVE 111224 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 470 737,12	0,15
BANQUE FEDERATIVE 130824 OISEST 0.32	EUR	128 000 000	131 494 176,78	0,38
BANQUE FEDERATIVE 130924 OISEST 0.3	EUR	40 000 000	40 659 662,02	0,12
BANQUE FEDERATIVE 131124 OISEST 0.34	EUR	92 000 000	93 532 240,45	0,27
BANQUE FEDERATIVE 140125 OISEST 0.33	EUR	113 000 000	114 018 879,82	0,33
BFCM (BANQUE FEDER 020424 OISEST 0.29	EUR	120 000 000	124 097 783,33	0,36
BFCM (BANQUE FEDER 020524 OISEST 0.31	EUR	239 500 000	247 772 290,08	0,72
BFCM (BANQUE FEDER 090524 OISEST 0.31	EUR	84 000 000	86 846 960,27	0,25
BFCM (BANQUE FEDER 110424 OISEST 0.35	EUR	70 000 000	72 775 160,79	0,21
BNP PA OISEST+0.2% 19-11-24	EUR	106 000 000	106 108 345,31	0,31
BNP PA OISEST+0.24% 09-08-24	EUR	20 000 000	20 403 083,45	0,05
BNP PA OISEST+0.28% 19-03-25	EUR	122 000 000	122 136 586,18	0,35
BNP PA OISEST+0.28% 28-02-25	EUR	98 000 000	98 323 933,72	0,28
BNP PA OISEST+0.28% 31-05-24	EUR	199 000 000	205 863 459,03	0,59
BNP PARIBAS 090924 OISEST 0.25	EUR	60 000 000	61 018 192,67	0,18
BNP PARIBAS 180424 OISEST 0.27	EUR	260 000 000	269 241 922,08	0,78
BNP PARIBAS 310125 OISEST 0.28	EUR	84 000 000	84 571 587,99	0,25
BNP PARIBAS 311024 OISEST 0.23	EUR	48 000 000	48 322 459,57	0,14
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 171224 OISEST 0.24	EUR	65 000 000	65 293 486,66	0,19
BPCE (ISSUER) 070225 OISEST 0.33	EUR	29 000 000	29 177 123,30	0,08
BPCE (ISSUER) 080125 OISEST 0.34	EUR	60 000 000	60 593 435,67	0,18
BPCE (ISSUER) 081124 OISEST 0.34	EUR	62 000 000	63 040 740,65	0,18
BPCE (ISSUER) 091224 OISEST 0.29	EUR	96 000 000	96 578 647,47	0,28
BPCE (ISSUER) 100125 OISEST 0.34	EUR	73 000 000	73 704 117,85	0,21
BPCE (ISSUER) 111024 OISEST 0.34	EUR	191 000 000	194 970 610,56	0,56
BPCE (ISSUER) 170125 OISEST 0.34	EUR	68 000 000	68 581 485,36	0,20
BPCE (ISSUER) 211024 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 419 530,54	0,15
BPCE S.A. 020824 OISEST 0.35	EUR	143 500 000	147 643 758,94	0,43
BPCE S.A. 060924 OISEST 0.34	EUR	138 000 000	141 425 166,48	0,41
BPCE S.A. 180624 OISEST 0.28	EUR	66 000 000	67 516 309,37	0,20
BPCE S.A. 180924 OISEST 0.34	EUR	46 000 000	47 083 841,58	0,13
BPCE SA 050624 OISEST 0.34	EUR	109 000 000	112 788 541,88	0,32
BPCE SA 100524 OISEST 0.34	EUR	170 000 000	176 287 374,82	0,50
BPI FR E3R+0.25% 04-03-26	EUR	44 000 000	44 213 709,47	0,13
BRED BANQUE POPULAIRE 030424 OISEST 0.28	EUR	105 000 000	107 987 879,56	0,31
BRED BANQUE POPULAIRE 190624 OISEST 0.12	EUR	90 000 000	90 099 668,80	0,26
CA CONSUMER FINANCE 290424 OISEST 0.12	EUR	98 000 000	98 657 266,53	0,28
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL 220424	EUR	54 000 000	55 915 115,18	0,16
CRCAM AQUITAINE 081024 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 207 747,16	0,03
CRCAM AQUITAINE 200824 OISEST 0.28	EUR	30 000 000	30 468 097,65	0,08
CRCAM NORMANDIE SEINE 110724 OISEST 0.33	EUR	30 000 000	30 831 113,75	0,09
CRCAM NORMANDIE SEINE 200125 OISEST 0.3	EUR	96 000 000	96 399 230,27	0,27

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CRCAM NORMANDIE SEINE 260225 OISEST 0.32	EUR	76 000 000	76 264 911,26	0,22
CREDIT AGRICOLE CORP IB 060524 OISEST 0.34	EUR	135 000 000	139 661 599,27	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 040624 OISEST 0.36	EUR	150 000 000	155 238 155,58	0,45
CREDIT AGRICOLE SA 100125 OISEST 0.32	EUR	150 000 000	151 400 372,21	0,44
CREDIT AGRICOLE SA 110724 OISEST 0.29	EUR	115 000 000	117 744 161,08	0,34
CREDIT AGRICOLE SA 111024 OISEST 0.3	EUR	130 000 000	132 624 836,35	0,38
CREDIT AGRICOLE SA 120824 OISEST 0.3	EUR	110 000 000	112 639 252,09	0,32
CREDIT AGRICOLE SA 130325 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 078 201,80	0,15
CREDIT AGRICOLE SA 130924 OISEST 0.31	EUR	125 000 000	127 954 631,42	0,37
CREDIT AGRICOLE SA 140824 OISEST 0.29	EUR	75 000 000	76 758 990,73	0,22
CREDIT AGRICOLE SA 160524 OISEST 0.35	EUR	135 000 000	139 940 536,72	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 180424 OISEST 0.3	EUR	150 000 000	154 443 186,00	0,44
CREDIT AGRICOLE SA 220724 OISEST 0.27	EUR	76 000 000	77 707 728,19	0,22
CREDIT AGRICOLE SA 221124 OISEST 0.32	EUR	192 000 000	194 951 641,17	0,56
CREDIT AGRICOLE SA 231024 OISEST 0.3	EUR	64 000 000	64 979 025,81	0,19
CREDIT AGRICOLE SA 240125 OISEST 0.31	EUR	124 000 000	124 933 933,76	0,36
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 041124 O	EUR	150 000 000	150 158 171,25	0,43
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 070225 O	EUR	120 000 000	120 715 065,33	0,35
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 090424 O	EUR	50 000 000	51 675 529,49	0,15
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 090924 O	EUR	20 000 000	20 113 215,50	0,05
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 150724 O	EUR	32 000 000	32 869 697,18	0,09
CREDIT MUTUEL ARKEA 050624 OISEST 0.33	EUR	33 000 000	34 143 002,25	0,10
CREDIT MUTUEL ARKEA 240125 OISEST 0.28	EUR	38 000 000	38 134 801,67	0,11
EDF 170624 FIX 3.955	EUR	95 500 000	94 653 953,27	0,28
ENGIE SA 110424 OISEST 0.1	EUR	80 000 000	80 688 311,40	0,23
ENGIE SA 150424 OISEST 0.12	EUR	127 000 000	128 042 649,82	0,37
ENGIE SA 300424 OISEST 0.11	EUR	68 000 000	68 436 329,82	0,19
HSBC CONTINENTAL EUROPE 230524 OISEST 0.1	EUR	130 000 000	130 510 117,40	0,37
LA BANQUE POSTALE 250424 OISEST 0.09	EUR	130 000 000	131 124 714,25	0,38
LA BANQUE POSTALE 270824 OISEST 0.25	EUR	75 000 000	76 101 715,00	0,22
LA BANQUE POSTALE 290724 OISEST 0.22	EUR	75 000 000	76 086 131,05	0,22
LCL CREDIT LYONNAIS 011124 OISEST 0.32	EUR	71 000 000	72 274 623,71	0,21
LCL CREDIT LYONNAIS 070325 OISEST 0.31	EUR	80 000 000	80 192 049,84	0,24
LCL CREDIT LYONNAIS 120924 OISEST 0.32	EUR	25 000 000	25 601 913,92	0,08
NATIXIS 081124 OISEST 0.34	EUR	30 000 000	30 517 923,75	0,09
NATIXIS 110225 OISEST 0.32	EUR	80 000 000	80 167 805,24	0,23
NATIXIS 110325 OISEST 0.33	EUR	140 000 000	140 285 389,84	0,40
NATIXIS 121224 OISEST 0.33	EUR	70 000 000	70 660 222,19	0,21
NATIXIS 180325 OISEST 0.33	EUR	152 500 000	152 678 701,20	0,44
SG OISEST+0.4% 31-10-24	EUR	49 000 000	49 904 220,13	0,15
SG OISEST+0.415% 31-01-25	EUR	145 000 000	146 200 679,39	0,42
SG OISEST+0.44% 31-01-25	EUR	52 000 000	52 416 167,61	0,15
SG OISEST+0.5% 11-07-25	EUR	120 000 000	121 608 997,77	0,35
SG OISEST+0.53% 17-02-25	EUR	77 000 000	77 530 144,27	0,22

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE DES AUT 310524 FIX 3.99	EUR	12 000 000	11 916 842,21	0,04
SOCIETE DES AUTO 310524 FIX 3.985	EUR	20 000 000	19 861 403,68	0,05
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 160524 FIX 4.0	EUR	21 000 000	20 887 162,33	0,06
SOCIETE GENERALE 040225 OISEST 0.265	EUR	150 500 000	150 724 777,60	0,44
SOCIETE GENERALE 041124 OISEST 0.0	EUR	175 000 000	178 062 351,83	0,51
SOCIETE GENERALE 160525 OISEST 0.5	EUR	110 000 000	111 928 644,03	0,33
SOCIETE GENERALE 210225 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 236 251,88	0,14
SOCIETE GENERALE 310325 OISEST 0.38	EUR	115 000 000	115 733 865,95	0,33
SOCIETE GENERALE 310524 OISEST 0.2	EUR	70 000 000	71 227 258,09	0,21
SOCIETE GENERALE 310724 OISEST 0.36	EUR	117 000 000	120 441 312,88	0,35
SOCIETE GENERALE 310725 OISEST 0.44	EUR	124 500 000	124 554 888,47	0,36
SOCIETE GENERALE 311024 OISEST 0.31	EUR	53 000 000	53 799 343,05	0,15
SOCIETE GENERALE SA 020424 OISEST 0.34	EUR	180 000 000	186 988 039,30	0,54
SOCIETE GENERALE SA 030524 OISEST 0.35	EUR	165 000 000	171 249 928,30	0,49
SOCIETE GENERALE SA 310724 OISEST 0.4	EUR	135 000 000	139 009 125,00	0,41
THALES SERVICES SAS 090424 FIX 3.945	EUR	18 750 000	18 724 793,66	0,06
THALES SERVICES SAS 090424 FIX 3.945	EUR	11 250 000	11 234 876,20	0,04
THALES SERVICES SAS 250624 FIX 4.04	EUR	90 000 000	89 119 592,52	0,26
VINCI SA 180424 FIX 3.955	EUR	15 000 000	14 965 278,31	0,04
TOTAL FRANCE			10 897 805 117,73	31,43
IRLANDE				
ARABELLA FINANC 150424 FIX 4.03	EUR	50 000 000	49 898 719,50	0,14
ARABELLA FINANC 270524 FIX 4.05	EUR	150 000 000	148 997 363,63	0,43
INTE BANK IREL ZCP 17-05-24	EUR	60 000 000	59 668 832,45	0,17
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 120724	EUR	78 000 000	77 092 401,16	0,22
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 130524	EUR	125 000 000	124 365 688,01	0,36
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 220424 FIX 4.05	EUR	65 000 000	64 824 599,04	0,19
TOTAL IRLANDE			524 847 603,79	1,51
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 160424 FIX	EUR	74 000 000	73 846 085,39	0,21
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 230924 FIX 4.0685	EUR	63 500 000	62 283 695,90	0,18
ENI SPA 080424 FIX 4.0	EUR	52 000 000	51 935 629,46	0,15
ENI SPA 110424 FIX 4.02	EUR	100 000 000	99 842 472,43	0,29
ENI SPA 260424 FIX 4.03	EUR	50 000 000	49 837 960,10	0,14
SNAM SPA 220424 FIX 4.01	EUR	63 500 000	63 324 993,46	0,18
SNAM SPA 220424 FIX 4.01	EUR	111 500 000	111 192 705,06	0,32
UNICREDIT SPA-221124 ESTR 0.275	EUR	120 000 000	120 542 924,17	0,35
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 080824 OISEST 0.21	EUR	80 000 000	80 478 938,60	0,24
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 081124 OISEST 0.275	EUR	77 500 000	77 979 695,88	0,23
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 120424 OISES	EUR	120 000 000	122 344 721,20	0,35
TOTAL ITALIE			913 609 821,65	2,64
LUXEMBOURG				
CLEA BANK ZCP 28-05-24	EUR	35 000 000	34 765 907,82	0,09
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 021224 F	EUR	100 000 000	97 360 370,50	0,28

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 041124 F	EUR	97 000 000	94 710 442,21	0,27
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140225 FIX 3.885	EUR	70 000 000	67 654 027,71	0,20
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 170524 FIX 4.21	EUR	60 000 000	59 668 832,45	0,17
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 300424 FIX 4.22	EUR	23 000 000	22 920 234,02	0,07
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 300824 FIX 3.92	EUR	25 500 000	25 081 027,36	0,07
SG ISS OISEST+0.05% 15-07-24	EUR	147 000 000	151 145 790,12	0,44
TOTAL LUXEMBOURG			553 306 632,19	1,59
NORVEGE				
DNB BANK ASA 031224 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 733 372,64	0,15
DNB BANK ASA 111024 FIX 4.12	EUR	150 000 000	146 979 165,24	0,43
DNB BANK ASA 180724 FIX 4.17	EUR	150 000 000	148 232 877,44	0,42
TOTAL NORVEGE			345 945 415,32	1,00
PAYS-BAS				
COCA COLA HBC FINANCE BV 300724 FIX 3.96	EUR	30 000 000	29 612 625,73	0,09
COOPERATIEVE RABOBANK UA 221124 OISEST 0.29	EUR	150 000 000	152 312 267,71	0,44
COOPERATIEVE RABOBANK UA 300724 OISEST 0	EUR	58 800 000	60 505 017,07	0,18
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 130524 FIX 4.	EUR	15 000 000	14 924 290,48	0,04
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 270524 FIX 3.	EUR	50 000 000	49 670 507,93	0,14
ING BANK N.V. 100524 OISEST 0.31	EUR	100 000 000	103 686 976,00	0,30
ING BANK N.V. 230424 OISEST 0.3	EUR	194 000 000	201 408 128,35	0,58
ING BANK N.V. 260424 FIX 3.85	EUR	8 200 000	8 174 729,69	0,03
ING BANK N.V. 310524 OISEST 0.39	EUR	68 000 000	70 422 366,26	0,20
ING BANK NEDERLAND NV 021224 OISEST 0.35	EUR	37 000 000	37 539 931,08	0,11
ING BANK NEDERLAND NV 081024 OISEST 0.34	EUR	98 000 000	100 066 815,10	0,29
ING BANK NEDERLAND NV 081124 OISEST 0.31	EUR	20 800 000	21 154 693,18	0,07
ING BANK NEDERLAND NV 120924 OISEST 0.3	EUR	100 000 000	102 382 277,22	0,29
ING BANK NEDERLAND NV 161224 OISEST 0.29	EUR	116 000 000	117 046 630,88	0,34
ING BANK NEDERLAND NV 240125 FIX 3.67	EUR	146 000 000	141 556 870,14	0,41
ING BANK NEDERLAND NV 250325 OISEST 0.29	EUR	111 500 000	111 541 915,45	0,32
ING BANK NEDERLAND NV 251024 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 465 412,44	0,07
ING BANK NEDERLAND NV 260225 OISEST 0.28	EUR	111 000 000	111 393 662,36	0,32
ING BANK NEDERLAND NV 260924 OISEST 0.31	EUR	100 000 000	102 220 839,84	0,29
ING BANK NEDERLAND NV 261124 OISEST 0.33	EUR	120 000 000	121 812 885,30	0,35
ING BANK NEDERLAND NV 310524 OISEST 0.24	EUR	59 000 000	60 658 655,86	0,17
TELEFONICA EUROPE BV 040424 FIX 4.0	EUR	6 000 000	5 995 408,25	0,02
TENNET HOLDING BV 300424 FIX 4.01	EUR	87 000 000	86 687 435,69	0,25
TOTAL PAYS-BAS			1 836 240 342,01	5,30
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 020424 FIX 4.06	EUR	21 000 000	20 988 034,59	0,06
AMCOR UK FINANCE PLC 030424 FIX 4.05	EUR	18 000 000	17 987 697,21	0,05
AMCOR UK FINANCE PLC 030424 FIX 4.05	EUR	7 000 000	6 995 215,58	0,02
BARC B OISEST+0.23% 03-06-24	EUR	122 000 000	123 687 367,16	0,36
BARC B OISEST+0.23% 05-07-24	EUR	83 000 000	83 820 207,56	0,24
BARCLAYS BANK PLC 090824 OISEST 0.21	EUR	112 500 000	113 154 228,13	0,32

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BARCLAYS BANK PLC 120824 OISEST 0.23	EUR	40 000 000	40 223 034,33	0,12
COCA-COLA EUROPA 120424 FIX 3.985	EUR	65 000 000	64 893 048,53	0,18
MIZUHO BANK LTD 080424 FIX 4.01	EUR	30 000 000	29 963 938,52	0,08
NTT FINANCE UK ZCP 22-04-24	EUR	85 000 000	84 763 766,91	0,25
ROYA B OISEST+0.28% 22-11-24	EUR	95 000 000	96 507 052,16	0,27
SSE PLC. 110424 FIX 4.07	EUR	58 000 000	57 910 329,39	0,17
SSE PLC. 230524 FIX 4.05	EUR	44 000 000	43 727 018,38	0,13
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 040624 OISEST 0.23	EUR	65 000 000	65 885 761,23	0,19
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 040724 OISEST 0.25	EUR	65 000 000	65 899 787,51	0,19
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 091224 OISEST 0.275	EUR	143 500 000	143 891 827,55	0,42
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 220724 OISEST 0.22	EUR	150 000 000	151 201 516,42	0,44
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 230924 OISEST 0.16	EUR	92 500 000	92 560 335,69	0,27
TOTAL ROYAUME-UNI			1 304 060 166,85	3,76
SUEDE				
SKANDINAVISKA E 251024 FIX 4.12	EUR	30 000 000	29 347 772,10	0,08
SKAN ENSK BANK AB ZCP 21-10-24	EUR	30 000 000	29 358 520,27	0,09
SVEN HAND AB ZCP 02-08-24	EUR	90 000 000	88 781 055,54	0,25
SVEN HAND AB ZCP 23-10-24	EUR	70 000 000	68 470 315,49	0,19
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 030125 FIX 3.54	EUR	50 000 000	48 569 074,13	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 071024 FIX 4.19	EUR	30 000 000	29 390 252,52	0,09
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110325 FIX 3.69	EUR	89 000 000	85 922 467,32	0,25
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 111024 FIX 4.14	EUR	60 000 000	58 757 450,74	0,17
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 150724 FIX 4.12	EUR	90 000 000	88 950 642,15	0,26
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160125 FIX 3.587	EUR	50 000 000	48 510 751,79	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160524 FIX 3.81	EUR	150 000 000	149 208 903,92	0,43
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160924 FIX 3.90	EUR	87 000 000	85 414 922,64	0,25
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 170125 FIX 3.585	EUR	19 000 000	18 432 400,30	0,06
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 170724 FIX 4.13	EUR	50 000 000	49 406 523,83	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 191224 FIX 3.63	EUR	21 000 000	20 427 776,78	0,06
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 220424 FIX 4.05	EUR	50 000 000	49 865 445,71	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 221124 FIX 4.01	EUR	100 000 000	97 527 522,97	0,28
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 301024 FIX 4.08	EUR	65 625 000	64 147 170,86	0,18
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 310125 FIX 3.54	EUR	55 500 000	53 772 726,43	0,15
Swedbank AB 161024 FIX 4.17	EUR	200 000 000	195 759 560,16	0,56
Swedbank AB 211024 FIX 4.195	EUR	50 000 000	48 916 526,29	0,14
TOTAL SUEDE			1 408 937 781,94	4,06
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			20 164 747 588,53	58,16
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
BANCO NTANDER ZCP 10-10-24	EUR	150 000 000	146 862 243,14	0,42
BANCO NTANDER ZCP 29-07-24	EUR	43 000 000	42 425 481,51	0,13
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 260924 FIX 3.94	EUR	25 000 000	24 511 925,17	0,07
NT CONS FIN ZCP 26-09-24	EUR	39 000 000	38 242 640,97	0,11

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE			252 042 290,79	0,73
ETATS-UNIS				
FISERV INC 160524 FIX 4.0	EUR	93 000 000	92 494 066,96	0,27
FISERV INC 160524 FIX 4.0	EUR	39 000 000	38 787 834,53	0,12
FISERV ZCP 23-05-24	EUR	9 000 000	8 943 909,83	0,02
TOTAL ETATS-UNIS			140 225 811,32	0,41
FINLANDE				
NORDEA BKP ZCP 18-11-24	EUR	35 000 000	34 165 163,83	0,09
NORDEA BKP ZCP 19-11-24	EUR	21 000 000	20 497 130,39	0,06
NORDEA BKP ZCP 24-10-24	EUR	75 000 000	73 387 923,76	0,21
TOTAL FINLANDE			128 050 217,98	0,36
FRANCE				
BNP PA OISEST+0.285% 10-07-24	EUR	112 000 000	115 187 909,51	0,34
TOTAL FRANCE			115 187 909,51	0,34
IRLANDE				
INTE BANK IREL ZCP 13-11-24	EUR	62 000 000	60 480 556,52	0,17
INTE BANK IREL ZCP 13-12-24	EUR	55 000 000	53 488 989,53	0,15
INTE BANK IREL ZCP 14-11-24	EUR	40 000 000	39 015 717,36	0,12
JOHN NTRO INTL PLC ZCP 24-05-24	EUR	45 000 000	44 721 139,72	0,13
TOTAL IRLANDE			197 706 403,13	0,57
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXE ZCP 08-04-23	EUR	117 000 000	116 858 768,20	0,33
INTE BANK LUXE ZCP 10-01-25	EUR	112 000 000	108 620 802,62	0,31
INTE BANK LUXE ZCP 10-03-25	EUR	152 500 000	147 045 471,42	0,43
INTE BANK LUXE ZCP 13-06-24	EUR	109 000 000	108 074 464,38	0,32
INTE BANK LUXE ZCP 14-10-24	EUR	113 000 000	110 569 225,67	0,32
INTE BANK LUXE ZCP 15-04-24	EUR	70 000 000	69 861 602,67	0,20
TOTAL LUXEMBOURG			661 030 334,96	1,91
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK ZCP 11-10-24	EUR	91 000 000	89 145 420,08	0,26
COCA COLA HBC FINANCE BV 300724 FIX 3.965	EUR	30 000 000	29 612 625,73	0,09
HEINEKEN NV 230524 FIX 4.0	EUR	35 000 000	34 785 630,33	0,10
HEINEKEN NV 230524 FIX 4.0	EUR	5 000 000	4 969 375,76	0,01
TELE EURO BV ZCP 04-04-24	EUR	22 500 000	22 482 780,94	0,06
TOTAL PAYS-BAS			180 995 832,84	0,52
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.23% 25-07-24	EUR	75 000 000	75 571 192,42	0,22
BARC B OISEST+0.23% 30-05-24	EUR	100 000 000	101 394 386,97	0,29
BARCLAYS BANK PLC 270524 OISEST 0.15	EUR	23 000 000	23 079 363,22	0,06
BARCLAYS BK AUTRE V 21-08-24	EUR	125 000 000	125 569 395,42	0,36
NTT FINANCE UK ZCP 23-04-24	EUR	62 000 000	61 820 645,77	0,18
SSE PLC. 080424 FIX 4.07	EUR	29 000 000	28 964 766,65	0,09
THE TORO BANK LOND ZCP 18-06-24	EUR	120 000 000	118 936 227,90	0,34
TOTAL ROYAUME-UNI			535 335 978,35	1,54

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SKAN ENSK BANK AB ZCP 04-11-24	EUR	30 000 000	29 320 606,47	0,09
SKAN ENSK BANK AB ZCP 11-11-24	EUR	20 000 000	19 534 413,82	0,06
SKAN ENSK BANK AB ZCP 22-07-24	EUR	100 000 000	98 768 107,10	0,28
SVEN HAND AB ZCP 01-10-24	EUR	83 000 000	81 361 095,61	0,23
SVEN HAND AB ZCP 03-10-24	EUR	62 000 000	60 763 767,98	0,18
SVEN HAND AB ZCP 11-09-24	EUR	57 000 000	55 991 000,10	0,16
SVEN HAND AB ZCP 24-01-25	EUR	55 000 000	53 322 748,56	0,15
TOTAL SUEDE			399 061 739,64	1,15
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 609 636 518,52	7,53
TOTAL Titres de créances			22 774 384 107,05	65,69
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES IC	EUR	238,629	57 388 255,96	0,16
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	8 841,99	920 490 712,76	2,65
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2 C	EUR	11 418	116 691 046,56	0,34
CPR CASH I	EUR	9	103 759 844,31	0,30
TOTAL FRANCE			1 198 329 859,59	3,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 198 329 859,59	3,45
TOTAL Organismes de placement collectif			1 198 329 859,59	3,45
Titres reçus en pension				
ITALIE				
ITALIE 6,50%97-27 TBO	EUR	139 903 000	159 857 963,16	0,46
ITALIE BTP ei 2.35% 15/09/2035	EUR	150 000 000	240 142 036,85	0,69
ITALY 1.901 06/22/31	EUR	40 500 000	34 894 800,00	0,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	184 073 000	189 995 195,80	0,54
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 14-03-28	EUR	101 161 000	101 950 055,80	0,30
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.35% 01-07-29	EUR	101 500 000	101 124 450,00	0,29
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.5% 15-04-26	EUR	240 197 000	245 729 668,90	0,71
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.55% 15-09-25	EUR	15 815 000	16 273 635,00	0,05
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.75% 15-10-30	EUR	100 000 000	101 200 000,00	0,29
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+1.85% 15-01-25	EUR	200 000 000	205 000 000,00	0,59
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.666% 06-05-28	EUR	26 000 000	24 536 200,00	0,07
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.862% 02-02-28	EUR	53 000 000	49 729 900,00	0,15
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 05-09-32	EUR	29 500 000	24 942 250,00	0,07
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 2.192% 02-02-32	EUR	28 500 000	24 746 550,00	0,08
TOTAL ITALIE			1 520 122 705,51	4,39
TOTAL Titres reçus en pension			1 520 122 705,51	4,39
Indemnités sur titres reçus en pension			2 819 043,78	0,01

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.238	EUR	48 272 177	184 667,63	
OISEST/0.0/FIX/3.246	EUR	53 579 502	162 154,80	
OISEST/0.0/FIX/3.248	EUR	28 956 240	99 839,72	
OISEST/0.0/FIX/3.285	EUR	18 335 373	55 088,05	
OISEST/0.0/FIX/3.287	EUR	48 250 040	145 267,44	
OISEST/0.0/FIX/3.329	EUR	96 478 430	265 225,53	
OISEST/0.0/FIX/3.343	EUR	20 313 816	54 042,91	
OISEST/0.0/FIX/3.351	EUR	120 756 807	326 730,28	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.356	EUR	107 853 834	267 691,48	
OISEST/0.0/FIX/3.359	EUR	140 776 111	293 541,28	
OISEST/0.0/FIX/3.36	EUR	53 037 267	110 329,61	
OISEST/0.0/FIX/3.362	EUR	79 087 547	129 509,30	
OISEST/0.0/FIX/3.399	EUR	96 884 947	201 735,51	
OISEST/0.0/FIX/3.411	EUR	85 806 489	30 718,23	
OISEST/0.0/FIX/3.467	EUR	94 223 266	159 807,44	
OISEST/0.0/FIX/3.474	EUR	146 700 285	-31 574,40	
OISEST/0.0/FIX/3.480	EUR	67 543 580	3 046,77	
OISEST/0.0/FIX/3.483	EUR	53 257 302	60 418,45	
OISEST/0.0/FIX/3.496	EUR	96 309 319	283 472,09	
OISEST/0.0/FIX/3.498	EUR	144 435 849	429 904,37	
OISEST/0.0/FIX/3.535	EUR	109 727 558	171 095,51	
OISEST/0.0/FIX/3.541	EUR	60 214 912	56 710,29	
OISEST/0.0/FIX/3.542	EUR	60 269 710	57 419,07	
OISEST/0.0/FIX/3.56	EUR	38 844 023	30 356,97	
OISEST/0.0/FIX/3.561	EUR	2 116 949	4 218,72	
OISEST/0.0/FIX/3.567	EUR	7 892 752	14 504,55	
OISEST/0.0/FIX/3.632	EUR	24 940 555	22 348,85	
OISEST/0.0/FIX/3.654	EUR	20 193 494	14 074,85	
OISEST/0.0/FIX/3.695	EUR	33 641 104	10 368,08	
OISEST/0.0/FIX/3.696	EUR	28 831 029	16 250,53	
OISEST/0.0/FIX/3.701	EUR	96 103 432	15 862,18	
OISEST/0.0/FIX/3.707	EUR	135 288 112	106 125,81	
OISEST/0.0/FIX/3.711	EUR	29 410 459	18 605,36	
OISEST/0.0/FIX/3.711	EUR	29 410 459	18 605,36	
OISEST/0.0/FIX/3.724	EUR	19 216 951	2 855,35	
OISEST/0.0/FIX/3.73	EUR	24 506 493	-2 643,08	
OISEST/0.0/FIX/3.731	EUR	38 230 130	-4 315,05	
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	76 457 720	50 689,43	
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	63 021 948	6 354,31	
OISEST/0.0/FIX/3.755	EUR	115 212 166	104 280,13	
OISEST/0.0/FIX/3.759	EUR	39 207 144	18 199,15	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	63 940 628	29 564,99	
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	62 192 673	-14 202,18	
OISEST/0.0/FIX/3.765	EUR	85 279 416	-12 481,52	
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	54 747 037	30 129,05	
OISEST/0.0/FIX/3.791	EUR	145 018 821	42 802,27	
OISEST/0.0/FIX/3.806	EUR	48 494 253	28 661,67	
OISEST/0.0/FIX/3.812	EUR	113 810 338	71 868,87	
OISEST/0.0/FIX/3.821	EUR	57 586 517	-12 910,36	
OISEST/0.0/FIX/3.823	EUR	71 986 639	-35 773,74	
OISEST/0.0/FIX/3.824	EUR	87 377 708	-22 648,46	
OISEST/0.0/FIX/3.824	EUR	48 000 409	-12 441,79	
OISEST/0.0/FIX/3.827	EUR	28 800 245	-16 184,55	
OISEST/0.0/FIX/3.829	EUR	25 126 824	-794,09	
OISEST/0.0/FIX/3.83	EUR	41 271 939	14 507,93	
OISEST/0.0/FIX/3.83	EUR	143 889 492	-42 529,76	
OISEST/0.0/FIX/3.84	EUR	32 643 447	-15 375,77	
OISEST/0.0/FIX/3.840	EUR	63 366 691	-30 163,92	
OISEST/0.0/FIX/3.841	EUR	144 048 707	-63 415,73	
OISEST/0.0/FIX/3.849	EUR	191 908 498	-115 017,48	
OISEST/0.0/FIX/3.851	EUR	67 158 200	-50 822,91	
OISEST/0.0/FIX/3.853	EUR	95 924 002	8 875,76	
OISEST/0.0/FIX/3.855	EUR	68 320 659	32 051,07	
OISEST/0.0/FIX/3.869	EUR	143 931 373	-11 258,41	
OISEST/0.0/FIX/3.875	EUR	86 051 071	8 908,29	
OISEST/0.0/FIX/3.879	EUR	43 558 965	2 593,26	
OISEST/0.0/FIX/3.880	EUR	28 786 274	-29 125,94	
OISEST/0.0/FIX/3.880	EUR	106 375 451	19 405,32	
OISEST/0.0/FIX/3.884	EUR	47 965 490	-50 209,04	
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	44 086 191	7 334,25	
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	29 747 260	-29 984,39	
OISEST/0.0/FIX/3.887	EUR	20 574 065	3 696,33	
OISEST/0.0/FIX/3.887	EUR	49 500 743	1 865,45	
OISEST/0.0/FIX/3.887	EUR	148 485 938	5 626,08	
OISEST/0.0/FIX/3.888	EUR	87 244 245	3 796,44	
OISEST/0.0/FIX/3.889	EUR	28 825 751	-24 877,19	
OISEST/0.0/FIX/3.896	EUR	59 474 323	-49 571,09	
OISEST/0.0/FIX/3.902	EUR	84 751 851	9 101,71	
OISEST/0.0/FIX/3.903	EUR	48 476 204	-4 521,81	
OISEST/0.0/FIX/3.904	EUR	52 744 133	-47 244,95	
OISEST/0.0/FIX/3.91	EUR	79 611 131	-74 286,66	
OISEST/0.0/FIX/3.914	EUR	72 918 154	-65 045,17	
OISEST/0.0/FIX/3.916	EUR	22 519 557	1 395,56	
OISEST/0.0/FIX/3.92	EUR	58 541 773	2 905,98	
OISEST/0.0/FIX/3.92	EUR	58 541 773	2 905,98	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.925	EUR	121 934 201	3 810,91	
OISEST/0.0/FIX/3.948	EUR	43 602 039	-13 469,86	
OISEST/0.0/FIX/3.952	EUR	86 921 762	-52 665,56	
TOTAL Swaps de taux			3 398 367,70	0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			3 398 367,70	0,01
TOTAL Instruments financier à terme			3 398 367,70	0,01
Créances			23 047 055,02	0,06
Dettes			-14 843 068,27	-0,04
Comptes financiers			5 603 076 593,57	16,16
Actif net			34 672 487 017,73	100,00

Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	3 846,797	1 043 798,7525
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part R1	EUR	22 209,963	10 423,1416
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R2	EUR	4 480,429	103 891,0391
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI S	EUR	2 296 971,068	1 029,0866
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	EUR	1 723 602,483	10 286,3178
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	5 855,715	1 087 775,5836
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	EUR	8 317 882,376	100,9910
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP	EUR	877,781	777 244,9209
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI M	EUR	158,585	768 429,3033
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI R	EUR	1 699 863,097	102,4027
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI E	EUR	140 280,218	10 274,0487
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI U	EUR	11 584,968	20 523,3275

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Annexe(s)

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005XN8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/01/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Standard Variable Net Asset Value Money Market Fund

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

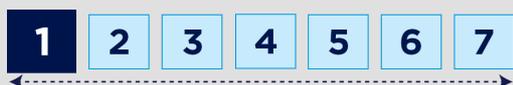
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 380
	Rendement annuel moyen -6,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 400
	Rendement annuel moyen -6,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 410
	Rendement annuel moyen -5,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 440
	Rendement annuel moyen -5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€592
Incidence des coûts**	5,9%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 3,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	291 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,44 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,34 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0007038138 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/09/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen	-1,3%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen	-1,1%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen	-1,0%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen	-0,7%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 31/08/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,77 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,02 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - DP (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011307065 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen	-1,3%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen	-1,1%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen	-1,0%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen	-0,7%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,77 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,04 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011408798 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen		-1,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen		-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen		-1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen		-0,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€102
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,25 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,01 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011408764 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/03/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

 - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

 - o exclusions légales sur l'armement controversé ;

 - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

 - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

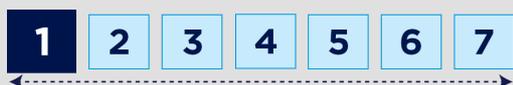
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 860 -1,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 890 -1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 900 -1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 930 -0,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 31/08/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 31/08/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/12/2023 et 31/01/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€103
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	2,94 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - I2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013016607 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen	-1,3%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen	-1,1%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen	-1,0%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen	-0,7%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,46 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,03 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - M (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013221181 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen	-1,3%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen	-1,1%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen	-1,0%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen	-0,7%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€102
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,10 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,08 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - U (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013289402 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen	-1,3%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen	-1,1%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen	-1,0%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen	-0,7%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,98 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013289386 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Monétaire standard

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des

instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	
	Rendement annuel moyen	-1,3%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	
	Rendement annuel moyen	-1,1%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	
	Rendement annuel moyen	-1,0%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	
	Rendement annuel moyen	-0,7%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/12/2016 et 31/01/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2023 et 31/07/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€102
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,34 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,01 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - S (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013345774 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/01/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Standard Variable Net Asset Value Money Market Fund

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

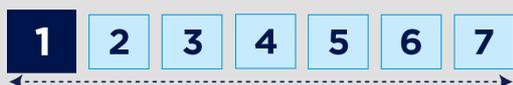
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €8 970
	Rendement annuel moyen -10,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €8 990
	Rendement annuel moyen -10,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 000
	Rendement annuel moyen -10,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 030
	Rendement annuel moyen -9,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€1 001
Incidence des coûts**	10,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,76 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,32 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,07 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Product

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - R2 (C)

Management Company: Amundi Asset Management (hereinafter: "we" or the "Management Company"), a member of the Amundi Group of companies.
FR0013508942 - Currency: EUR

Management Company's website: www.amundi.fr
Call +33 143233030 for more information.

The AMF ("Autorité des Marchés Financiers") is responsible for supervising Amundi Asset Management in relation to this Key Information Document. Amundi Asset Management is authorised in France under number GP-04000036 and regulated by the AMF.
Key Information Document production date: 26/01/2024.

What is this product?

Type: Units of AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, a UCITS (Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities), established in the form of an FCP.

Term: The Fund has an unlimited duration. The Management Company may dissolve the Fund by means of liquidation or merger with another fund in accordance with legal requirements.

AMF classification: Standard Variable Net Asset Value Money Market Fund

Objectives: By subscribing to AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, you are investing in money market instruments with a maximum maturity of two years.

The Fund's management objective is to outperform its benchmark, the capitalised €STR, an index representing the Eurozone money market rate, after taking into account ongoing charges and while incorporating ESG criteria into the Fund's security analysis and selection process.

However, in periods of negative returns on the money market, the Fund's return may be negatively affected. Moreover, after taking ongoing charges into account, the Fund may be outperformed by the capitalised €STR.

The fund incorporates ESG (environment, social and governance) criteria into the analysis and selection of securities, in addition to financial criteria (liquidity, maturity, profitability and quality).

The non-financial analysis results in an ESG rating for each issuer on a scale ranging from A (highest rating) to G (lowest rating). At least 90% of securities in the portfolio have an ESG rating.

In addition, the Fund implements an SRI strategy based on a combination of approaches:

- "rating improvement" approach (the average ESG rating of the portfolio must be higher than the ESG rating of the investment universe after eliminating at least 20% of the lowest-rated securities);

- regulatory by excluding certain issuers:

 - o exclusion of issuers rated F and G on purchase;

 - o legal exclusions on controversial weapons;

 - o exclusion of companies that seriously and repeatedly contravene one or more of the ten principles of the United Nations Global Compact;

 - o sectoral exclusions on coal and tobacco.

- Best-in-Class which aims to give priority to issuers that are leaders in their business sectors based on ESG criteria identified by the Management Company's team of non-financial analysts.

The Best-in-Class approach does not exclude any business sectors a priori; the Fund may therefore be exposed to certain controversial sectors. To limit the potential non-financial risks of these sectors, the Fund applies the exclusions set out above, coupled with a commitment policy that aims to promote dialogue with issuers and support them in improving their ESG practices.

To achieve this, the management team selects high-quality money market instruments in euro or foreign currencies, taking into account their residual life.

These securities are selected from within a previously determined investment universe according to an internal risk assessment and monitoring process.

In order to assess the credit quality of these instruments, the management company may refer to investment grade ratings from recognised ratings agencies it deems the most relevant, on a non-exclusive basis, when purchasing an instrument; it shall however endeavour to avoid any mechanical dependence on these ratings throughout the period of time in which the securities are held.

Foreign currency securities are fully hedged against currency risk.

By way of derogation, the 5% limit of the UCI assets may be increased to 100% of its assets when the Fund invests in money market instruments issued or guaranteed individually or jointly by certain sovereign, quasi-sovereign or supranational entities of the European Union as outlined by European Regulation (EU) 2017/1131 of the European Parliament and Council of 14 June 2017.

The Fund may make temporary purchases and sales of securities. Eligible forward financial instruments may be used for hedging purposes.

The UCI is actively managed. The index is used a posteriori as a performance comparison indicator. The management strategy is discretionary and has no index-related constraints.

The UCI is classified Article 8 within the meaning the SFDR Regulation (Regulation (EU) 2019/2088 on sustainability-related disclosures in the financial services sector (known as the "Disclosure Regulation")).

Intended retail investors: This product is intended for investors with a basic knowledge and little or no experience of investing in funds, who are seeking to increase the value of their investment while preserving all or part of their invested capital over the recommended holding period and who are prepared to assume a medium level of risk on their initial capital.

The product is not open to residents of the United States of America/"U.S. Person" (the definition of "U.S. Person" is available on the Management Company's website www.amundi.fr and/or in the prospectus).

Redemption and transaction: Units may be sold (redeemed) as stated in the prospectus at the respective dealing price (net asset value). Further details are provided in the AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI prospectus.

Distribution Policy: As this is a non-distributing unit class, investment income is reinvested.

More information: Further information regarding this Fund, including the prospectus and financial reports, is available free of charge on request from: Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
The Net Asset Value of the Fund is available on www.amundi.fr.

Depository: CACEIS Bank.

What are the risks and what could I get in return?

RISK INDICATOR



The risk indicator assumes you keep the product for more than one month.

The summary risk indicator is a guide to the level of risk of this product compared to other products. It shows how likely it is that the product will lose money because of movement in the markets or because we are not able to pay you.

We have classified this product as 1 out of 7, which is the lowest risk class. This rates the potential losses from future performance at a very low level, and poor market conditions are very unlikely to impact our capacity to pay you.

Additional risks: Market liquidity risk could amplify the variation of product performances.

The use of complex products such as derivatives can lead to increased movement of securities in your portfolio.

Beside the risks included in the risk indicator, other risks may affect the Fund's performance. Please refer to the AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI prospectus.

PERFORMANCE SCENARIOS

The unfavourable, moderate, and favourable scenarios shown are illustrations using the worst, average, and best performance of the Fund over the last 10 years. Markets could develop very differently in the future. The stress scenario shows what you might get back in extreme market circumstances.

What you get from this product depends on future market performance. Market developments in the future are uncertain and cannot be accurately predicted.

Recommended holding period: More than 1 month		
Investment EUR 10,000		
Scenarios	If you exit after More than 1 month	
Minimum	There is no minimum guaranteed return if you exit before Greater than 1 month. You could lose some or all of your investment.	
Stress Scenario	What you might get back after costs	€9,870
	Average return each year	-1.3%
Unfavourable Scenario	What you might get back after costs	€9,890
	Average return each year	-1.1%
Moderate Scenario	What you might get back after costs	€9,900
	Average return each year	-1.0%
Favourable Scenario	What you might get back after costs	€9,940
	Average return each year	-0.7%

The figures shown include all the costs of the product itself, but may or may not include all the costs that you pay to your advisor or distributor. The figures do not take into account your personal tax situation, which may also affect how much you get back.

Unfavourable Scenario: This type of scenario occurred for an investment made between 28/02/2022 and 31/03/2022.

Moderate scenario: This type of scenario occurred for an investment made between 31/05/2017 and 30/06/2017.

Favourable scenario: This type of scenario occurred for an investment made between 29/09/2023 and 31/10/2023.

What happens if Amundi Asset Management is unable to pay out?

The product is a co-ownership of financial instruments and deposits separate from the Management Company. In the event of default by the Management Company, the assets of the product held by the depositary will not be affected. In the event of default by the depositary, the risk of financial loss to the product is mitigated due to the legal segregation of the depositary's assets from those of the product.

What are the costs?

The person advising on or selling you this product may charge you other costs. If so, this person will provide you with information about these costs and how they affect your investment.

The tables show the amounts that are taken from your investment to cover different types of costs. These amounts depend on how much you invest, and how long you hold the product. The amounts shown here are illustrations based on an example investment amount and different possible investment periods.

We have assumed:

- in the first year you would get back the amount that you invested (0% annual return). For the other holding periods we have assumed the product performs as shown in the moderate scenario.

- EUR 10,000 is invested.

COSTS OVER TIME

	Investment EUR 10,000
Scenarios	If you exit after Greater than 1 month*
Total costs	€101
Cost impact**	1.0%

* Recommended holding period.

** This illustrates the effect of costs over a holding period of less than one year. This percentage cannot be directly compared to the cost impact figures provided for other PRIIPs. These figures include the maximum distribution fee that the person selling you the product may charge (1.00% of amount invested/EUR 100). This person will inform you of the actual distribution fee.

COMPOSITION OF COSTS

	One-off costs upon entry or exit	If you exit after more than one month
Entry costs	This includes distribution costs of 1.00% of the amount invested. This is the most you will be charged. The person selling you the product will inform you of the actual charge.	Up to EUR 100
Exit costs	We do not charge an exit fee for this product, but the person selling you the product may do so.	EUR 0
Ongoing costs taken each year		
Management fees and other administrative or operating costs	0.05% of the value of your investment per year. This percentage is based on the actual costs over the last year.	EUR 0.40
Transaction costs	0.04% of the value of your investment per year. This is an estimate of the costs incurred when we buy and sell the underlying investments for the product. The actual amount will vary depending on the volume of our purchases and sales.	EUR 0.35
Incidental costs taken under specific conditions		
Performance fees	There is no performance fee for this product.	EUR 0.00

How long should I hold it and can I take money out early?

Recommended holding period: More than 1 month. It is based on our assessment of the risk and reward characteristics and costs of the Fund. This product is designed for short-term investment; you should be prepared to stay invested for at least 0.0833 years. You can redeem your investment at any time, or hold the investment longer.

Order schedule: Redemption orders must be received before 12:25 (Paris time) on the net asset value calculation date. Please refer to the AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI prospectus for more information about redemptions.

How can I complain?

If you have any complaints, you may:

- Mail Amundi Asset Management at 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France
- E-mail to complaints@amundi.com

In the case of a complaint you must clearly indicate your contact details (name, address, phone number or email address) and provide a brief explanation of your complaint. More information is available on our website www.amundi.fr.

If you have a complaint about the person that advised you about this product, or who sold it to you, they will tell you where to complain.

Other relevant information

You may find the prospectus, statutes, key investor documents, notices to investors, financial reports, and further information documents relating to the Fund including various published policies of the Fund on our website www.amundi.fr. You may also request a copy of such documents at the registered office of the Management Company.

When this product is used as a unit-linked vehicle in a life insurance or capitalisation contract, additional information about this contract, such as the costs of the contract, which are not included in the costs mentioned in this document, the contact details for complaints and the procedures in the event of default of the insurance company are provided in the key information document of the contract, which must be provided to you by your insurer or broker or any other insurance intermediary in compliance with their legal obligation.

Past performance: You can download the past performance of the Fund over the last five years at www.amundi.fr.

Performance scenarios: You can find previous performance scenarios updated on a monthly basis at www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - R1 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014004701 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/01/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Standard Variable Net Asset Value Money Market Fund

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

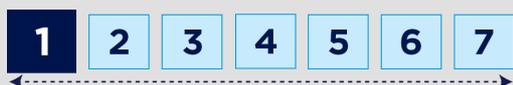
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 970 -10,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 990 -10,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 000 -10,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 030 -9,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2022 et 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€1 001
Incidence des coûts**	10,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,81 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,32 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500SEN5OZQFWX8U28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **59,21 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,896 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,059 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.762 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.057 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	2,68 %
DAT 08/08/24 BRED EUR V ESTR OIS +0.22 P	Autres	Autres	France	1,15 %
NCP 18/04/24 BNPP EUR V ESTR OIS +0.27	Corporates	Bancaire	France	0,78 %
NCP 02/05/24 BFCM EUR V ESTR OIS +0.31	Corporates	Bancaire	France	0,72 %
CCTS FRN 04/26 EU	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,72 %
BTPS IE 2.35% 09/35	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,70 %
NCP 31/05/24 BNPP EUR V ESTR OIS +0.28	Corporates	Bancaire	France	0,60 %
CCTS FRN 01/25	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,60 %
NCP 23/04/24 ING BK EUR V ESTR OIS +0.3	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	0,59 %
RCP 16/10/24 SWED EUR F 4.17	Corporates	Bancaire	Suède	0,57 %
NCP 22/11/24 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	0,57 %
NCP 11/10/24 BPCESA EUR V ESTR OIS +0.34	Corporates	Bancaire	France	0,57 %

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2023 au 31/03/2024**

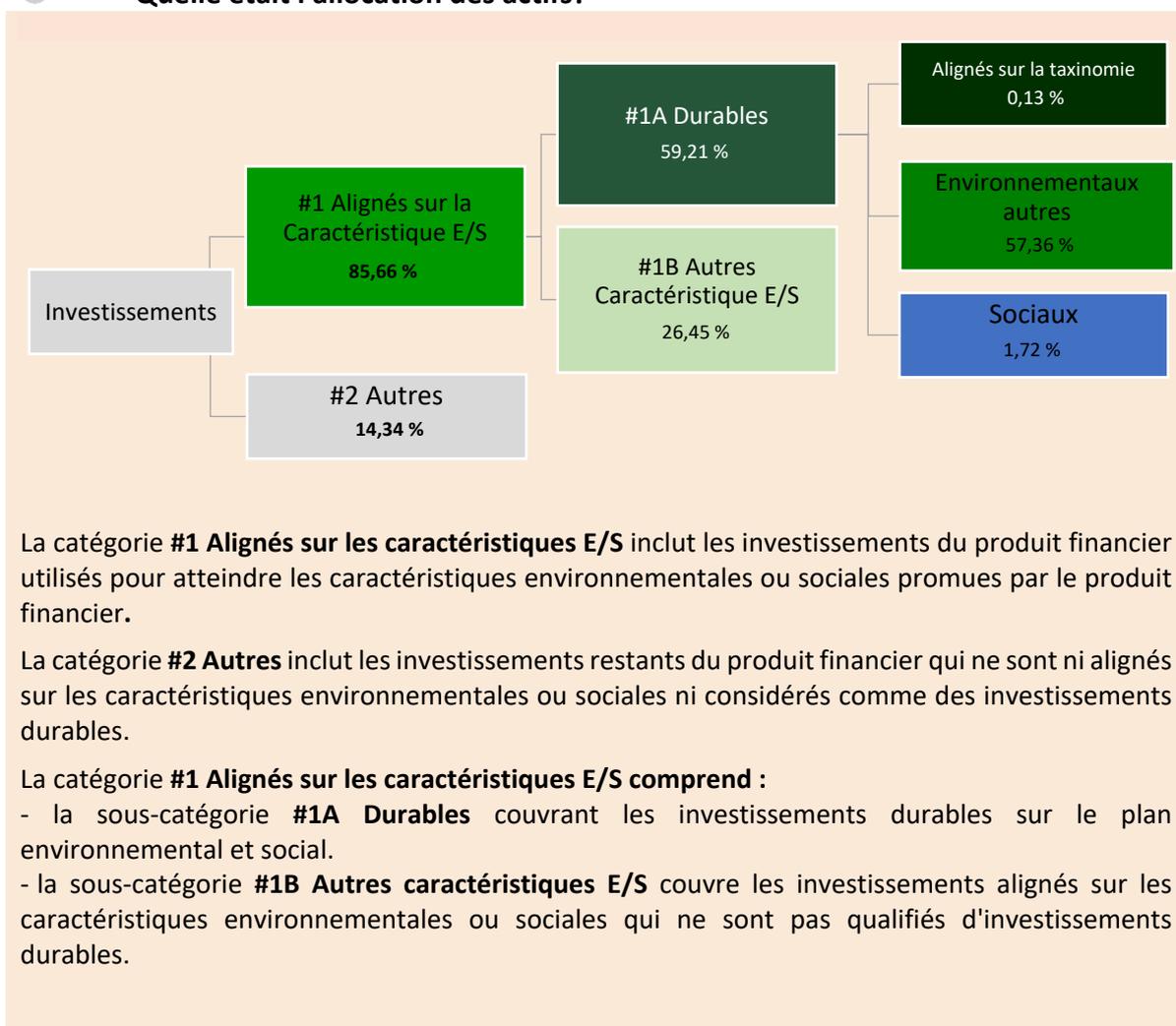
BTPS IE IE 1.5% 05/29 CPI	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,56 %
NCP 02/04/24 SOGN EUR V ESTR OIS +0.34	Corporates	Bancaire	France	0,54 %
NCP 10/09/24 BFCM EUR V ESTR OIS +0.33	Corporates	Bancaire	France	0,52 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	<i>56,92 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>9,00 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>4,44 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>3,49 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>1,62 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>1,31 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>1,30 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>1,13 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>1,06 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Sociétés financières</i>	<i>0,98 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>0,97 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>0,72 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>0,64 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>0,59 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>0,56 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	<i>0,53 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>0,41 %</i>

Liquidités	Liquidités	14,32 %
------------	------------	---------



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,13 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

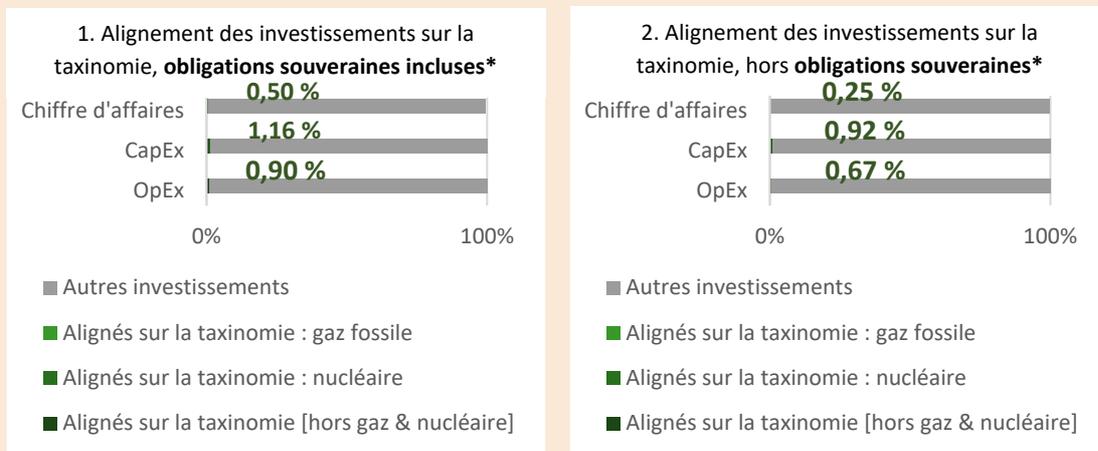
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,02 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **57,36 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **1,72 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Les indices de référence sont des indices permettant de

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Indicateurs extra-financiers

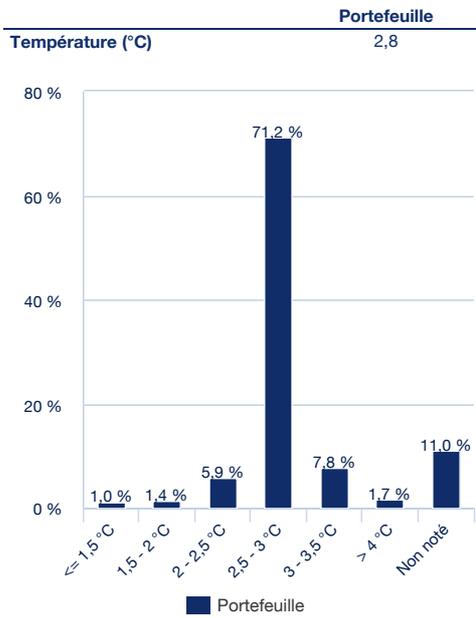
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

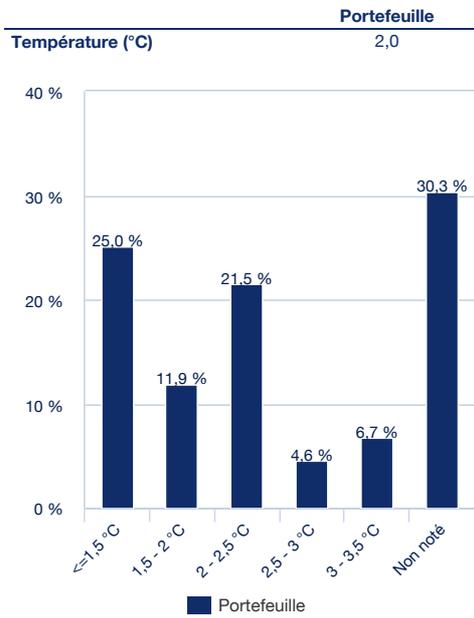
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

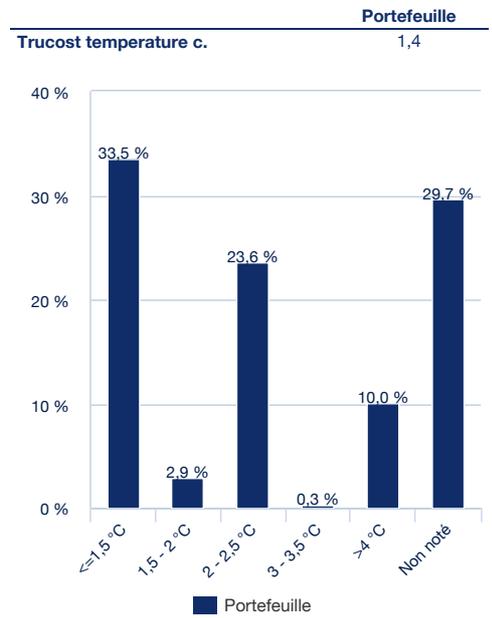
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



Méthode 2 - Température CDP (°C)



Méthode 3 - Température Trucost (°C)



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portfeuille		Portfeuille
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	28	Notable (entreprises et états)	85,40%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	762	Noté	83,31%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€.

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com